

ecolo RIXENSART

« ALLUMONS NOS RÊVES ! »



PROGRAMME 2012-2018
Pour une transition écologique et
solidaire

TABLE DES MATIERES

Remarques préliminaires	3
Axe n°1 DEMOCRATIE, CITOYENNETÉ, « VIVRE ENSEMBLE »	4
Collège, Conseil, Elus et Population	4
Rix-Info et www.rixensart.be	6
Administration communale	7
Politique financière – Fiscalité communale	8
Intercommunales	9
Citoyenneté : axe central de la mise en œuvre de la transition écologique et solidaire via l’agenda 21 local	10
Associations	11
Quartiers	11
Emploi local et durable	12
CPAS, services sociaux et politique sociale	15
Accueil des réfugiés	18
Enfance, jeunesse, aînés et personnes handicapées	19
Personnes isolées - Maltraitance	23
Egalité hommes - femmes	24
Santé, alimentation, agriculture	24
Sports	25
Enseignement	25
Culture, Bibliothèques	30
Solidarité Nord, Sud	32
Sécurité, police, délinquances environnementales	33
AXE N°2 CADRE DE VIE – URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	35
Des services et des outils de gestion	35
L’action de la Commune (Urbanisme et densités de logements, sites naturels, qualité des eaux, déchets, nuisances, énergie)	36
Le site des anciennes Papeteries de Genval et le quartier de Maubroux	42
AXE N°3 MOBILITE	44
Un objectif incontournable : une politique volontariste, globale et concertée en faveur de la mobilité « douce »	44
Des actions concrètes (transports en commun, piétons et cyclistes, voitures et poids lourds)	45
AXE N°4 LOGEMENT	49
Augmenter et diversifier l’offre de logements à prix décents –	49
Promouvoir le logement durable	
Renforcer le rôle d’initiative de la Régie foncière	51
Une politique sociale du logement	52
ANNEXE : GLOSSAIRE EXPLICATIF	53

REMARQUES PRELIMINAIRES

*Ce document, intitulé « programme électoral 2012-2018 » se caractérise par un leitmotiv : **la transition écologique et solidaire de la commune**, pour faire face aux défis du XXI^e siècle. Cet axe fondamental traverse tous les domaines de la politique communale que nous prônons.*

*Il se traduit dans les engagements et la mise en œuvre de **l'Agenda 21 local**, projeté dans l'actualité récente par le SOMMET « RIO +20 ».*

Nous envisageons la gestion communale de manière à la fois responsable et efficace, en respectant ou en accentuant prioritairement la démarche démocratique à tous les niveaux de décisions (de la consultation à la réalisation des projets). L'information, la participation, l'encouragement, l'écoute, la motivation, ... sont les principaux outils du bon fonctionnement de notre démocratie communale. C'est aussi l'originalité et la qualité de la démarche écologique. Tout en sachant qu'il y aura à certains moments des choix à faire, nous ne désirons pas « imposer » notre projet à la commune mais l'ouvrir pour qu'il soit le reflet des aspirations du plus grand nombre d'entre nous.

Quelques remarques s'imposent donc :

0. Ce n'est pas un « attrape-électeur »...

Ce n'est pas un texte qui vise à séduire. Pour Ecolo, les élections ne se résument pas à une tentative de séduction des électeurs tous les six ans. Ce texte nous « engage » pour six années (au moins !). Nous nous engageons à le défendre... que nous soyons dans la majorité ou dans l'opposition !

0. Le projet est ambitieux.

Et c'est pour cette raison qu'il se définit sur le long terme. Ambition n'est pas naïveté ! Notre expérience, renforcée par la participation des trois échevins dans le collège sortant, nous permet d'affirmer que tous les problèmes de Rixensart ne seront pas résolus continuellement dans l'urgence, comme ce fut si souvent le cas durant cette dernière législature. L'urgence ne peut en aucun cas se substituer à la qualité des décisions prises et de leur exécution.

0. Il ne cède pas à la facilité.

Le projet écologique demande à tous ses acteurs un esprit critique. L'écologie politique, économique, juridique, fiscale, sociale, environnementale, ... n'a plus à démontrer son importance dans notre vie quotidienne mais elle reste un combat de tous les jours.

La locale Ecolo-Rixensart.

Axe n°1 : Démocratie, citoyenneté, « Vivre ensemble »

La politique communale, par sa proximité, est le lieu privilégié où peut s'exercer la citoyenneté. Le citoyen doit avoir toute sa place et l'acteur politique, sans céder à la démagogie, doit être à son écoute. Les décisions doivent être prises dans la transparence la plus totale. C'est dans ces conditions que la confiance pourra réapparaître entre citoyens et politiques. C'est aussi en travaillant à améliorer le « Vivre ensemble » en respectant la diversité que nous pourrons contribuer à construire une société plus « rassurante » pour tous, « nous apprivoiser pour vivre ensemble »

Collège Conseil, Elus, Population

Objectifs à soutenir ou réalisations à maintenir :

- Que le Collège informe systématiquement de ses projets et de ses réalisations, par exemple par la présentation d'un :
 - bilan annuel des réalisations.
 - planification des réalisations à venir.
 - suivi régulier de l'état des projets.
 - publication sur le site du rapport annuel
- Que les habitants soient clairement informés des moyens concrets et précis par lesquels ils peuvent :
 - s'exprimer.
 - introduire leurs demandes, remarques ou suggestions.
 - communiquer avec le Collège et le Conseil par le biais du pré-conseil.
- Que les services communaux et/ou les échevins répondent systématiquement à toute demande des habitants.

Moyens pour y parvenir

- Créer un « vrai » service Communication, orienté vers les besoins d'information des habitants, formé à « aller vers les habitants » (sens « pédagogique » : *Rixensart, commune pédagogique* !) et ouvert à toutes formes de communication (p. ex. permanences dans les maisons de quartiers, etc.). Ce service devra mettre au point un système permanent de réponse téléphonique à rubriques multiples (horaire des services, santé, social, déchets, agenda du Conseil communal, des Commissions, des enquêtes publiques, etc.). Un numéro spécial sera affecté aux urgences (travaux illégaux, pollutions, etc.). Il pourra aussi jouer le rôle de premier interlocuteur/médiateur pour les habitants et les orienter vers les services compétents.

- Information des habitants sur les possibilités de contacter tant les élus que les services communaux (adresses postales, téléphones et courriels dans chaque Rixinfo et sur le site)
- Veiller à la communication « non internet », en particulier des seniors ; en parallèle, développer les initiations à l'internet et à la bureautique pour tous, comme cela se fait déjà dans les bibliothèques (envisager l'évolution vers des espaces numériques publics).
- Examiner la possibilité, là où la demande se fait sentir, d'organiser des permanences dans certains services (et en plus de ce qui existe déjà notamment au service Population) en dehors des heures de bureau (un soir par semaine, par exemple)
- Organisation, au cours de la législature, d'au moins une réunion par quartier où le collège se présente dans son ensemble devant les habitants pour aborder les problèmes vécus par le quartier. Ces réunions seront l'occasion de mettre en place un **budget participatif** où les habitants décident de l'affectation du budget qui est alloué à leur quartier
- Améliorer l'accueil téléphonique dans tous les services communaux
- Maintenir un jour fixe de réunions du conseil et la publication du calendrier annuel ;.
- Diffusion de l'ordre du jour, si possible dans Rixinfo (en fonction de son rythme de parution), sur le site Internet, par voie de la lettre d'infos électronique et dans le plus grand nombre de lieux publics (kiosque, abribus, panneaux Decaux, panneaux électroniques, commerces, maisons de quartiers, etc.).
- Abonnement gratuit à l'ordre du jour du Conseil communal, sur demande, par voie postale ou abonnement à la lettre d'info électronique.
- Favoriser l'utilisation et le recours au pré-conseil :
 - Continuer à informer précisément les citoyens de leurs droits d'interpellation.
 - Indiquer l'heure du pré-conseil dans la convocation et l'ordre du jour du Conseil communal.
 - Présence ou au moins représentation systématique des groupes politiques.
 - Ouverture officielle de la séance par le (la) Bourgmestre ou l'un (l'une) des échevins.
- Respect et mise en œuvre des décisions prises en collège, pas de blocage des dossiers par le bourgmestre ou un échevin une fois qu'il y a accord ou majorité.
- Répartition des mandats hors Conseil communal sur le plus grand nombre possible de personnes différentes.
- Publication de la liste des mandats occupés par les élus, des revenus liés à ces mandats et de leur destination privée ou publique.

**Rixinfo¹, rixensart.be et autres
supports d'information électronique**

Outils au service de l'ensemble de la population

- Tant pour le bulletin communal que pour le site, refus de toute publicité commerciale
- Maintien d'un comité de lecture pluraliste pour le Rixinfo ; ses compétences seront élargies au site communal et autres supports d'information électronique, afin de jouer un rôle d'examen a posteriori de leur forme et de leur contenu et de faire des suggestions d'amélioration
- Prévoir la possibilité de consulter le Rixinfo via le site communal
- Fréquence plus régulière et plus forte pour Rixinfo (onze parutions par an) afin de coller au plus près à l'actualité
- Alternative ou en complément : développer la lettre d'information électronique qui pourrait devenir un « Rixinfo light », envoyé à un maximum d'habitants. Pour ce faire, inciter les habitants à s'y abonner
- Parallèlement, réflexion pour améliorer le « lay-out » du Rixinfo
- Publication systématique ou à la demande expresse:
 - D'un droit de réponse dans le numéro suivant.
 - Des avis proposés par les commissions communales, les commissions consultatives communales et notamment par la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire (CCAT)².
 - Des informations techniques, élaborées par les services communaux eux-mêmes, à destination des habitants sous la signature des responsables des services concernés ou du numéro de téléphone du correspondant.
 - Des annonces des grandes enquêtes publiques sur le territoire communal
 - Si les dates le permettent, de l'ordre du jour du Conseil communal et dans tous les cas d'un talon permettant d'obtenir l'abonnement gratuit à l'ordre du jour du Conseil communal.
- A l'exception des tribunes politiques, suppression ou, à tout le moins, forte limitation des signatures des échevins et du Bourgmestre.
- Publication de dossiers thématiques, aussi bien à l'initiative des associations qu'à l'initiative du Collège (l'eau, le logement, la mobilité, les associations, l'agenda 21 local,...), en vue d'en faire le point de départ de débats ouverts dans la commune.
- Rixensart.be doit être plus interactif (forum des citoyens,...), être mis à jour régulièrement, publier tous les grands dossiers, les enquêtes publiques,...
- Rixensart.be doit mettre mieux en évidence les activités du CPAS; un site distinct pour le CPAS doit être envisagé (voir chapitre CPAS)
- Augmentation du nombre de panneaux d'infos électroniques

1 Rix-Info : Périodique communal « toutes boîtes » d'informations de Rixensart.

2 C.C.A.T. : Voir glossaire explicatif

- Réflexion sur l'utilisation par la commune des nouveaux moyens d'information (réseaux sociaux, bornes d'infos, panneaux défilants, etc.)

Administration communale

Respect strict de l'accueil et de l'information des citoyens, du travail du personnel, des droits syndicaux et d'une pratique constante de la concertation

Une politique dynamique du personnel communal par :

- une adaptation du cadre et une formation continue
- une politique de nomination afin d'augmenter le nombre d'agents statutaires, gages d'une stabilité et d'une objectivité de la fonction publique locale ; pour les agents contractuels, privilégier les CDI
- Procédures de recrutement objectives et apolitiques (priorité à la compétence et à la motivation)
- une implication positive des employés en les associant aux mécanismes de participation des commissions, des associations et des quartiers,
- une pratique constante de concertation sociale et un respect strict des personnes, des statuts et des droits syndicaux,
- des investissements matériels qui correspondent aux projets de la commune.
- Les espaces de travail doivent être aménagés de manière concertée avec le personnel; leur extension exige, selon nous, une réflexion globale sur l'utilisation des bâtiments communaux. La définition des besoins devra se faire après enquête au sein du personnel. La localisation des services tiendra aussi bien compte de la proximité entre services (centralisation) que des facilités d'accès pour les habitants (décentralisation). Il est indispensable d'adapter l'ensemble des locaux aux personnes à mobilité réduite. Vu l'exiguïté des locaux actuels, et l'achat du site de GSK-Genval n'étant plus d'actualité, des investissements paraissent en tout état de cause nécessaires. En plus de l'aménagement d'une partie de l'ancien commissariat derrière la Maison communale, nous suggérons la construction d'un nouveau bâtiment à l'emplacement actuel des anciens garages de la police. Ce bâtiment abriterait notamment le service de l'urbanisme et une nouvelle salle du conseil. Il pourrait aussi abriter la future « Maison de la citoyenneté ». Il devrait être un modèle de bâtiment écologique.

Les services à la population devront encore être améliorés.

- Le service des travaux veillera à mettre l'accent sur l'information des riverains et des usagers et ceci préalablement à l'ouverture des chantiers. Les remarques des habitants seront soigneusement examinées et un suivi en sera assuré.
- Les employés communaux doivent pouvoir disposer du temps, de la documentation et du matériel nécessaires pour entendre les demandes des habitants et leur assurer une réponse claire dans un délai correct.
- La commune délivrera au prix coûtant les documents administratifs tels que les certificats de naissance, de composition de famille, de décès, de domiciliation. Les photocopies nécessaires à l'obtention de ces documents seront réalisées à la commune.

- Examiner la possibilité d'organiser, là où la demande s'en fait sentir, des permanences en plus de ce qui existe déjà.
- Les dossiers soumis à enquête publique resteront accessibles à la commune un soir par semaine et le samedi matin. La commune les intégrera sur le site internet.
- Les services en ligne (guichet virtuel) et l'accès aux documents via le site seront développés
- Toute photocopie de documents sera facturée aux habitants au prix coûtant.
- Chaque nouvel habitant de Rixensart recevra, lors de son inscription, un guide pratique des services communaux centraux et de proximité. Celui-ci présentera les possibilités pratiques de s'impliquer dans la vie et la démocratie communale.

Politique financière - Fiscalité communale

***Une politique financière visant à la sobriété des dépenses.
Une fiscalité communale équitable et efficace, « socialement et écologiquement responsable »***

Le constat

- Les aspects positifs : les finances de Rixensart sont maîtrisées. Malgré une série de « coups durs », nous avons pu maintenir un boni au budget de l'ordre de 7 millions d'euros, tout en développant les services et infrastructures à la population et sans augmentation de taxes. A ce sujet, et sans que ce soit un réel objectif, le classement du « Vif/L'express » nous place en 17^e position parmi les communes wallonnes les moins coûteuses, pour leurs habitants, en additionnels communaux (à noter cependant que cette étude soulève quelques réserves méthodologiques...). Par ailleurs, nous avons utilisé toutes les opportunités pour désendetter significativement la commune (notre dette à long terme est en baisse de près de 10 millions d'euros en 6 ans, soit d'un tiers environ).
- Les fragilités : la situation de nos finances communales reste fragile parce que nous ne dégageons pas annuellement de réel surplus qui permettrait de ne pas puiser dans nos réserves. Même si celles-ci restent appréciables (voir ci-dessus), elles sont néanmoins en diminution régulière. D'un autre côté, il faut s'attendre à des dépenses en hausse (personnel et dotations au CPAS et à la zone de police, notamment) alors que l'évolution de nos recettes fiscales de base (additionnels à l'impôt des personnes physiques et au précompte immobilier) reste aléatoire.

L'avenir

- Pour l'avenir, nous poursuivrons notre politique « de sobriété » visant la chasse aux dépenses de prestige, et de recherche de l'efficacité. Nous viserons une poursuite de la réduction et à tout le moins une stabilisation de l'endettement (la simple stabilisation de la dette nous assure chaque année une capacité d'endettement de l'ordre de 2 millions d'euros, soit 12 millions d'euros en 6 ans).

- Transparence et information sur l'évolution de nos finances resteront les maîtres mots. La Commission communale « Finances » sera maintenue et régulièrement invitée à se pencher sur nos comptes et budgets. Toute adaptation éventuelle de la fiscalité fera l'objet d'une large information auprès de la population et de la plus grande transparence.
- Nous n'envisageons pas a priori de hausse globale de la fiscalité. Il est vrai que notre programme implique des dépenses nouvelles mais certaines d'entre elles (isolation, efficacité énergétique, énergie renouvelable,...) engendreront des économies et nous poursuivrons par ailleurs notre politique de recherche de subventions provinciales et régionales.
- Certaines adaptations de taxes ou redevances pourraient intervenir : suppression de la taxe d'Urbanisation (taxe peu sociale et dont l'enrôlement est fort lourd et coûteux) et remplacement par une hausse à due concurrence des additionnels au précompte immobilier, impôt plus juste socialement ; adaptation de la fiscalité sur les immondices pour en améliorer l'efficacité en matière de réduction des déchets tout en conservant voire en améliorant ses dispositions « sociales » ; révision dans un sens plus social diverses redevances (documents administratifs, tarifs du Centre sportif, bibliothèques, etc.).

Intercommunales

Une commune garante du processus de démocratisation, de participation et de transparence des choix, des orientations et des décisions prises par ces institutions.

- Dans la mesure du possible, ouverture d'un large débat sur les choix stratégiques (politique tarifaire de l'énergie, déchets,...), plutôt que d'acter les orientations prises par les intercommunales.
- Exiger d'obtenir des informations des intercommunales dans des délais raisonnables pour que des débats puissent avoir lieu, notamment dans les commissions consultatives. Ceux-ci permettront de préparer les positions de la commune et de défendre des initiatives spécifiques.
- Exercer tous les recours possibles quand les décisions sont prises par les intercommunales sans qu'un débat dans la commune ait été possible.
- Exiger la transparence dans la gestion et assurer une information correcte de la population.
- Les représentants de la commune aux CA ou aux bureaux communiqueront systématiquement au Collège et au Conseil toute information nécessaire au débat communal. Ils devront rendre un rapport au Conseil communal, au minimum une fois par an, au mieux après chaque conseil d'administration de l'intercommunale concernée.
- Débat clair et complet entre les intercommunales et les administrateurs représentant les communes afin d'éviter par exemple les réunions parallèles (réunions des Bourgmestres,...) qui se passent trop souvent

au-dessus de la tête des représentants officiels des communes au sein des Intercommunales.

**Citoyenneté : axe central de la mise en œuvre
de la transition écologique et solidaire via
l'Agenda 21 local**

En concertation avec le monde associatif, création d'une Maison de la Citoyenneté³, qui pourrait éventuellement être constituée par le « réseau des Maisons de quartier » et de leurs comités.

Une Maison de la citoyenneté, des commissions consultatives/groupes de travail ouverts à la population et des initiatives citoyennes, axes centraux de la mise en œuvre de l'Agenda 21 local.

La consultation et la participation citoyenne sont essentielles dans la mise en œuvre de la transition écologique et solidaire. Poursuivre et mettre en œuvre cette transition par le truchement du processus « Agenda 21 local » dans lequel la commune s'est engagée est l'objectif central de notre programme. Il s'agit, dans tous les domaines, de privilégier les consultations et les groupes de travail « citoyens ».

- Rôle de la Commune :
 - Etablir un contrat clair entre les Commissions/groupes de travail et la Commune.
 - Prise en compte des avis émis ou justification au cas où ils ne sont pas suivis.
 - Soutien administratif et matériel.
 - Attribution démocratique et objective des subsides.
 - Soutien et coordination de toutes les initiatives citoyennes (Réseaux d'échanges, comités de quartiers, groupes de réflexion sur « la transition »...), sans porter atteinte à leur autonomie et leur indépendance ; la commune doit rester à l'écoute des propositions émises par ces groupes qui vont dans le sens de la transition écologique et solidaire.
- Rôle des Commissions/groupes de travail :
 - Travailler en synergie avec les associations, les quartiers et les services communaux.
 - Veiller à une représentation démocratique, non politisée, des différents acteurs et au fonctionnement régulier.
 - Elaborer un rapport de leurs activités.
- Maintien des Commissions/Groupes de travail existants et création de nouvelles dans divers domaines essentiels comme le « logement », « mobilité et transports », « seniors », ...
- Publier dans Rix-info et sur le site:
 - Le rapport d'activités des commissions/groupes de travail et des groupes citoyens.

3 Maison de la citoyenneté : Voir glossaire explicatif

- Un dossier pratique sur les différentes Commissions consultatives/groupes de travail et groupes citoyens.

Associations

Le tissu associatif rixensartois, une richesse culturelle et sociale à soutenir et à développer.

- Rôle de la Commune : Promouvoir et soutenir matériellement les initiatives lancées par les associations.
- Rôle des associations : Faire part de leurs projets aux commissions consultatives et groupes de travail dans lesquelles elles auront un droit de représentation.
- Intégrer le monde associatif au projet et au fonctionnement d'une Maison de la Citoyenneté.
- Publier dans Rix-info un dossier complet sur les associations ; sur le site, veiller à la mise à jour régulière des données sur les associations.
- Poursuivre une politique de soutien matériel et financier (subsidés) objective et transparente ; accélérer le traitement des dossiers « subsidés » ; favoriser l'accès aux locaux communaux.

Quartiers

Le quartier est un espace où les habitants ont des préoccupations spécifiques et parfois communes. C'est aussi un espace de rencontre, d'échange et de convivialité. La qualité de leur aménagement et le soutien aux initiatives locales participera à l'accroissement de la qualité de vie à Rixensart.

Objectifs à soutenir :

- rôle de la commune : promouvoir et soutenir matériellement les initiatives lancées par les quartiers.
- rôle des quartiers : participer à la responsabilité de la gestion quotidienne des initiatives (pas seulement consommer ce que « donne » la commune.)
- Mobilité : le quartier est un des enjeux de la mobilité où le dialogue et la réflexion sur ce sujet peuvent d'engager (covoiturage, VAP, mobilité douce, ...) ; à ce sujet, il y a lieu de susciter la création de comités de quartier là où des évolutions importantes sont à prévoir (autour des gares, autour du site GSK-Genval,...).

Moyens à développer :

- Améliorer l'entretien et la rénovation des maisons de quartier ; en particulier, la rénovation des Charmettes doit être menée à bonne fin, y compris la rénovation des maisons le long de la rue du Tilleul dans le cadre d'un projet « SAR » (« Site à réaménager ») ; ce projet devrait viser à maintenir et rénover les bâtiments existants en y maintenant les associations existantes et en y intégrant une conciergerie ; les peintures murales devraient être maintenues et restaurées.
- Promouvoir un local pour des réunions dans le quartier de Froidmont, dans l'aile récemment acquise par la commune (salle du rez-de-chaussée)

- Ouvrir davantage la salle du Tir à l'arc aux associations et en faire un local du quartier ; susciter la création d'un comité de quartier « Maubroux » : ce quartier va subir de profondes évolutions et il est important de promouvoir la communication entre les habitants
- Accentuer le rôle de lieu de rencontre et d'échange des Maisons de quartier.
- Revoir le règlement d'occupation des locaux, y compris scolaires, afin de favoriser l'accès aux associations socioculturelles (conditions, caution, assurance, coût,...)
- Généraliser un système de conventions avec les écoles, les fabriques d'église pour favoriser la mise à disposition de locaux aux associations et aux comités de quartier ; examiner la possibilité d'ouvrir les locaux des maisons de jeunes (MJC et «Le Cerceau ») aux comités de quartier.
- Associer les comités de quartier au projet et au fonctionnement d'une Maison de la Citoyenneté ; il y aura lieu de bien préciser les rôles respectifs des maisons de quartier par rapport à la Maison de la citoyenneté.
- Dialoguer avec les quartiers, notamment lors de rencontres (au moins une fois dans la législature) avec le collège communal.
- Favoriser le covoiturage dans les quartiers (trajets vers les gares, courses,...), promouvoir les VAP, notamment lors de la semaine de la mobilité, ...
- Favoriser les échanges au sein des quartiers et entre quartiers, avec une attention particulière pour les quartiers G. Marchal et Fonds Tasnier (activités, fêtes de quartier et inter quartiers, services, informations, produits des jardins, etc.).
- Mettre en place un **budget participatif** où les habitants ont la possibilité de décider de l'affectation du budget qui est alloué à leur quartier

**Emploi local et durable –
Activités économiques et
commerce local**

Le développement économique doit être réorienté pour tenir compte à la fois de l'urgence sociale (crise sociale) et environnementale (épuisement des ressources). La commune doit, dans ce cadre, jouer un rôle de rassembleur des énergies et des initiatives et favoriser l'activité économique et commerciale locale.

Quoique gérée par le Forem, la Maison de l'Emploi⁴ doit être un lieu d'échange, de réflexion, d'initiatives, de formation, d'évaluation.

Il faut préciser son rôle, ses services, et en informer tous les habitants.

Objectifs à soutenir :

- Dans le cadre de l'agenda 21 local, procéder à l'état des lieux de la situation de l'emploi et de l'activité économique.
- Recenser et quantifier **les besoins collectifs des Rixensartois**, d'initiative ET en consultant les habitants, les commissions consultatives, les quartiers et les associations.

⁴ Maison de l'emploi : Voir glossaire explicatif

Ces besoins à satisfaire sont nombreux et peuvent certainement jouer un rôle moteur en terme de renforcement ou de création d'emplois. Pour ne citer que quelques domaines demandeurs :

- Les crèches, les haltes garderies, y compris pour les chômeurs et chômeuses en formation.
 - L'aide aux personnes âgées, malades ou handicapées.
 - L'aide aux jeunes en difficulté.
 - La mobilité à l'intérieur de la commune.
 - La sécurité aux abords des écoles.
 - L'éducation à la santé.
 - Le contrôle et la sanction des infractions aux règles de la circulation, des pollutions et des dégradations à l'environnement.
 - L'entretien des domaines boisés et plus largement la mise en œuvre du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)⁵.
 - L'entretien permanent (plutôt qu' « électoral ») des voiries.
 - La réduction des déchets domestiques, industriels, commerciaux et publics.
- Informer clairement sur tout ce qui existe déjà : l'offre actuelle de services, entreprises et commerces sur la commune avec l'objectif d'inciter la population à se tourner d'abord vers l'offre locale;
 - Elaborer des projets en vue de satisfaire ces besoins ;

Moyens à développer

- en collaboration avec la Maison de l'emploi, déterminer les acteurs appropriés : la commune, le privé, les associations ; dynamiser le "comité d'accompagnement " et en préserver le caractère pluraliste. L'objectif est de créer **une véritable plateforme pour tous** (travailleurs salariés, indépendants, investisseurs, associations de commerçants, secteur marchand et non marchand...) qui synchroniserait les offres et demandes d'emploi local en orientant le demandeur d'emploi au maximum vers les filières non délocalisables et durables ; dynamiser la Maison de l'Emploi, former son personnel, pour augmenter sa visibilité et pour qu'elle devienne un acteur incontournable du développement socio-économique local (Maison de l'emploi = « Acti-Rix » ?)
- **Cette plateforme pourrait être une « ADL »** : Agence de développement local, qui présente l'avantage de pouvoir être subsidiée par la Région et qui doit, selon le décret qui les organise, rassembler autour du pouvoir communal, tous les acteurs socio-économiques de l'entité. L'ADL pourrait prendre en charge certaines des actions développées ci-dessous.
- **Pour l'acteur « commune »**
 - Créer les emplois communaux, avec les budgets appropriés, y compris pour la formation initiale et pour la formation continue. Utiliser les subsidiations possibles (respect des délais), notamment pour l'embauche des jeunes chômeurs.
 - Le temps de travail des services communaux doit être aménagé pour les rendre plus accessibles au public et pour que les agents communaux eux-mêmes puissent adapter la durée de leurs prestations.
 - La commune doit servir d'exemple pour le partage du travail avec embauches compensatoires.

⁵ PCDN : Voir glossaire explicatif

- Soutenir les activités et services de proximité dans le cadre de tout le secteur non marchand, du CPAS, de l’ALE et de la Maison de l’emploi, en améliorant le statut des travailleurs
- Soutien aux initiatives d’économie sociale
- **Pour les acteurs associatifs**
 - Financer l’aide au fonctionnement;
 - Encourager les initiatives de formations qualifiantes (alphabétisation, néerlandais) notamment par la mise à disposition des maisons de quartier et des locaux scolaires en dehors des heures d’école.
- **Pour les acteurs privés**
 - Diffusion (papier et/ou électronique) d’un annuaire gratuit mis à jour régulièrement, donnant de façon sobre (éviter le gaspi !) neutre et égale pour tous les coordonnées de tout indépendant, commerçant, entrepreneur de la commune, sans publicité
 - Soutenir les commerçants qui font face à une avalanche de chantiers ;
 - Publier toutes les offres d’emploi,
 - Soutien aux PME, artisans et commerçants ; informer l’indépendant ou l’investisseur potentiel du contexte local, de l’offre existante, ou des manques à combler en matière de commerces et de services, afin de maximiser les chances de bonne intégration dans le tissu existant et de promouvoir la diversité de l’offre de services et commerces dans les quartiers ; envisager la possibilité de mise à disposition de locaux à prix modérés pour jeunes indépendants, centraliser l’information sur l’offre de locaux disponibles (ce point devrait être envisagé en collaboration avec les communes voisines et avec l’IBW)
 - Collaborer avec les associations de commerçants pour mieux coordonner les actions et les événements sur tout le territoire de la commune ; faire en sorte que tous les commerçants, quel que soit leur quartier, soient dûment représentés
 - Engager le dialogue avec tous les acteurs concernés pour anticiper les enjeux futurs (avenir des commerces de Maubroux avec la création du centre commercial des papeteries, conséquences de la densification des centres, problématique des commerces à Rosières) ; objectif : défendre le commerce de proximité.
 - Soutenir les initiatives de tourisme « soutenable », en partenariat avec le Syndicat d’initiative ; soutenir la production agricole locale en favorisant l’utilisation de produits locaux et bio (circuits courts, GAC, fournitures pour les repas scolaires, repas du CPAS, repas des crèches communales, etc.), en préservant les terres consacrées aux cultures maraichères, en soutenant les associations pour la relocalisation des activités agricoles et paysannes.
- Impliquer les commerçants et entreprises dans l’éco-consommation et la réduction des emballages, des déchets et des nuisances.
- Mise sur pied d’une navette locale (« green » si possible !), par exemple d’abord le samedi et en période de fêtes, pour relier les différents pôles commerciaux. La gratuité devrait être envisagée ou, à tout le moins, les tarifs devraient rester très accessibles. Favoriser le co-voiturage pour les achats (promouvoir les VAP, réserver des emplacements de pk pour le covoiturage, inciter les habitants à s’organiser dans les quartiers, par exemple à l’occasion d’une semaine de la mobilité) ; convaincre les

commerçants que la mobilité douce n'est pas synonyme de « moins de chiffre d'affaire » et que réserver des emplacements pour range-vélos au lieu de voitures n'aura pas forcément d'impact négatif, que du contraire !

C.P.A.S.⁶ services sociaux et politique sociale

Le CPAS est l'acteur privilégié de l'action sociale dans la commune. Celle-ci doit lui donner les moyens pour garantir le maintien de tous les services et le financement des infrastructures du CPAS, afin de lui garantir l'autonomie et la diversité de son action, de bonnes conditions de travail pour son personnel et d'accueil pour le public, tout en tenant compte de l'augmentation de la pauvreté et de la complexité des situations sociales individuelles. La participation du président du CPAS au Collège communal doit permettre de clarifier les rôles et de mieux coordonner la politique sociale à Rixensart dans tous ses aspects : participation, information, décentralisation.

Rixensart, malgré le niveau élevé de revenu de certains de ses habitants, est composée de larges couches de population à revenus faibles ou moyens. **Nous mettons en exergue notre volonté de maintenir, au minimum, l'intégralité des services existants du CPAS, dans les meilleures conditions financières** d'accessibilité directe⁷ pour les plus démunis.

Ecolo propose ensuite :

- De maintenir les structures actuelles (services sociaux communaux/CPAS) qui ont leur spécificité mais de renforcer leur coordination et collaboration.
- Que le CPAS soit partenaire-acteur de la Maison de la Citoyenneté/Réseau des maisons de quartier, parmi les associations. Ce lieu de rencontre et d'animation permettra à tous de s'affirmer, de s'exprimer, de s'organiser, quelles que soient les difficultés, économiques ou autres, vécues par les habitants. Cette ouverture du CPAS traduira le caractère transversal de l'action sociale.
- Que des expériences telles le Babelkot au Fond Tasnier à Genval puissent retrouver leur spécificité de départ, à savoir une initiative autonome des habitants (cette autonomie, depuis la reprise par le service D'Clic, a grandement disparu et l'activité a perdu de son souffle) ; que ce type d'expérience, visant à la prise d'autonomie des habitants, soit élargi aux autres quartiers en respectant l'initiative des habitants, et que la commune et le CPAS y prévoient des locaux adaptés et des heures de permanence ; que, dans ce cadre, le rôle de la récente « **Régie des quartiers** », dans ses axes « accueil, permanence sociale, prévention et animation », soit renforcé et dynamisé ; que la Régie des quartiers joue un véritable rôle à la fois d'intégration et d'ouverture (éviter le repli des

⁶ C.P.A.S : Centre Public d'Action Sociale

⁷ « Directe » dans le sens où nous refusons la pratique d'une tarification élevée pour équilibrer les comptes des services, ces tarifs élevés étant soi-disant compensés par une aide du CPAS pour ne pas écarter les revenus les plus faibles. Ceci reviendrait en réalité à dissuader « directement » les personnes à faibles revenus d'utiliser ces services, l'aide éventuelle du CPAS n'étant pas automatique !

quartiers sociaux sur eux-mêmes, faire en sorte que ces quartiers participent pleinement à la vie de la communauté rixensartoise dans son ensemble).

- Que l'aide sociale, qui est un droit et pas une aumône, soit renforcée, afin de ne pas charger les organisations caritatives d'une mission qui revient au CPAS, et de ne pas transformer les personnes en difficulté en quémandeurs.
- Que les services sociaux et/ou le CPAS développent des actions d'information (organisation de conférences,...), d'aide et de conseils dans différents domaines tels
 - l'aide aux parents face aux difficultés relationnelles avec leurs enfants
 - l'aide aux parents d'enfants grièvement malades ou handicapés physiques ou mentaux ;
 - l'éducation à la consommation responsable (action existante, à élargir)
 - aide en matière d'économie d'énergie
 - aide juridique (déjà organisée mais pas très connue...)
- Que la commune et le CPAS établissent et publient un organigramme, clair et complet, des services sociaux de Rixensart, y compris D'Clic⁸, l'ALE, Rixemplois⁹, Contact-J¹⁰, la Maison de l'emploi, etc. Cet organigramme pourrait inclure les informations utiles sur les associations privées qui ont des programmes spécifiques d'aides diverses ; que le Rixensart Info publie régulièrement des dossiers sur les activités du CPAS (source incontournable : le rapport annuel !) et des services sociaux (cahier détachable). Cet effort d'information doit avoir comme objectifs à la fois mieux faire connaître les droits sociaux de chacun, d'aider à dépasser un sentiment de « honte » si l'on s'adresse au CPAS, d'ouvrir les yeux de certains habitants qui constatent des détresses sociales dans leurs quartiers et qui pourraient y appeler les services sociaux
- Que toutes les informations relatives au CPAS et les services sociaux figurant actuellement sur le site communal soient mises plus régulièrement à jour (éventuellement regroupées sur un site « CPAS ») avec une plus grande interactivité
- Que le conseil du CPAS, au-delà des problèmes de gestion, débattre régulièrement de la politique de l'action sociale : quelles priorités, quelles évolutions des besoins et des moyens, en fonction des réalités toujours mouvantes de la communauté rixensartoise ? En particulier, la réflexion devrait porter sur le suivi et l'accompagnement psychosocial des personnes aidées, qui devrait être renforcé sur le terrain, notamment avec l'aide de « personnes relais » proches des bénéficiaires
- Que la formation continue des travailleurs du CPAS soit encore renforcée, notamment pour l'organisation du travail, l'évaluation des fonctions et des tâches, les besoins d'effectifs, la motivation pour un travail de plus en plus stressant. Cette politique de formation s'appuiera entre autres sur l'audit réalisé en 2008. C'est aussi l'occasion de préparer les services et les travailleurs du CPAS à leur venue dans les nouveaux locaux, où ils devront être largement consultés pour l'aménagement de leurs lieux de travail. Il

8 D'Clic : Service Communal Jeunesse (voir glossaire explicatif)

9 Rix-emploi : Voir glossaire explicatif

10 Contact-J : Voir glossaire explicatif

faut aussi mettre l'accent sur la formation des acteurs de terrain (cf éducateurs de rue).

- Que le CPAS, dans l'esprit de la loi qui le constitue, renforce ou crée des services/aides dont la demande est de plus en plus forte :
 - le droit à la vie culturelle (article 27 pour les spectacles et expositions) et à la pratique artistique (article 23 pour le soutien à l'initiative artistique) ; à noter que le CPAS n'est pas parvenu à maintenir le volume de ses aides dans ces domaines en 2006-2012.
 - Le droit à l'éducation, sans oublier l'éducation permanente (aide financière pour les droits d'inscription et autres frais)
 - Le droit à la mobilité (intervention dans les frais de transport en commun, taxi social,...)
 - Participation à la création d'une maison médicale à Rixensart ; promotion de la carte santé.
 - l'utilisation maximale de l'art. 60 pour l'aide aux personnes âgées.
 - L'augmentation du nombre d'aides familiales et d'aides seniors.
 - Les diverses formes d'accueil de la petite enfance à développer, décentraliser et coordonner. Dans tous les cas, établir des tarifs proportionnels aux revenus et garantir un statut social correct aux personnes qui y travaillent. Veiller à la bonne gestion de la liste d'attente commune avec Rixensart
 - Réactiver la participation au projet « Bleu de toi » que le CPAS n'a pas pu suivre en 2006-2012.
 - La création de nouveaux logements d'urgence.
 - Développer l'accueil des personnes âgées (Maison de repos, centre de jour, résidence-services)
 - L'aide au logement, à indexer en fonction des prix locaux de l'immobilier ; aide chauffage, à faire évoluer en fonction des prix de l'énergie
 - Participation à la création de nouvelles formes d'insertion, de lien social (jardins partagés, autres activités collectives,...)
- L'idée d'une permanence sociale 24h/24 organisée avec les communes voisines, à l'instar de ce qui se fait pour la police, n'a pas été retenue sous la législature 2006-2012, les situations d'urgence étant réglées directement par les services spécialisés (ACS de La Hulpe,...). Il y aura lieu toutefois d'être attentif à l'évolution des choses : des urgences sociales peuvent se multiplier et des initiatives devraient alors être prises.
- Développer les synergies avec les CPAS des communes voisines (création d'une « zone sociale » ?)
- Que les "synergies" souhaitées entre la commune et le CPAS ne nuisent pas à l'action sociale, à sa diversité et à l'autonomie des acteurs. L'évaluation de la fusion des services jeunesse du CPAS et de la commune au sein du service "D'Clic" a confirmé nos craintes : il est de moins en moins question « d'action sociale » et de plus en plus « d'activisme social » : ce sont les appels à projets provinciaux ou régionaux qui orientent les actions et la notion d'émancipation sociale s'estompe peu à peu. Heureusement, des rescapés des anciennes équipes et des bénévoles (école des devoirs) tentent de sauvegarder un travail de qualité. A priori, si centralisation de l'action il doit y avoir, nous préconisons qu'elle ait lieu au sein du CPAS, par souci de cohérence et pour en préserver le caractère social.

- La gestion interne du CPAS doit respecter, mutatis mutandis, les principes et critères d'une transition écologique et solidaire applicables à la commune (gestion du personnel, choix des matériaux des bâtiments, choix énergétiques, clauses éthiques, environnementales et sociales des cahiers des charges, etc.)

Enfin, nous ne pouvons faire l'impasse sur la question de la gestion du personnel, qui a empoisonné l'ambiance de travail au sein du CPAS sous la législature 2006-2012. Le CPAS est une institution dont les structures sont fragiles en raison des ambiguïtés que sa loi organique fait régner quant aux compétences de ses organes de décision. Son bon fonctionnement repose donc sur la loyauté de son personnel, en particulier de ses cadres dirigeants, et sur des relations de confiance entre ces derniers et les décideurs politiques. De plus, le personnel est soumis à un stress quasi permanent en raison de la fonction même de filet de sécurité sociale de l'institution.

Dans ces conditions, il nous semble indispensable de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour

- Recruter aux fonctions dirigeantes du CPAS des agents particulièrement qualifiés dans les domaines des relations humaines, de l'accompagnement du personnel (... pour éviter de parler de « coaching »...), de la gestion des conflits, de la communication
- De renforcer drastiquement la formation des agents occupant déjà ces fonctions dirigeantes
- De renforcer de même la formation du personnel, en particulier des services sociaux, afin de mieux l'armer pour résister à la confrontation quotidienne avec la misère sociale et à la pression qui en découle

Du côté des décideurs politiques, il faudra veiller

- D'une part, à respecter l'autonomie de gestion du CPAS, tout en exerçant le contrôle nécessaire du respect des lignes politiques établies
- D'autre part, à définir clairement et de manière transparente les objectifs de politique sociale, de politique du personnel, de politique financière, d'investissements,...
- Et surtout, Conseil du CPAS et Collège communal, à « parler d'une seule voix », dans toute la mesure du possible !

Accueil des réfugiés

- La commune et le CPAS doivent maintenir des relations de bonne collaboration avec Fedasil qui doit être considéré comme un atout, une richesse pour la commune, et pas comme une « source de difficultés et de délinquance » ; il faut soutenir tout ce qui contribue à l'ouverture du centre vers l'extérieur et à sa bonne intégration dans le quartier et dans la commune. La commune pourrait proposer d'organiser plus régulièrement des événements communaux dans le parc du site de Fedasil
- Mission du CPAS en matière d'aide sociale pour les primo arrivants : vérifier auprès du CPAS et tenir compte des modifications légales récentes.

- Maintenir le soutien aux initiatives d'animation, associatives comme la CAR¹¹, et individuelles, des candidats réfugiés eux-mêmes et des citoyens de Rixensart.
- Poursuite de la collaboration avec l'école du Centre pour l'organisation de la classe « passerelle » ; idem pour l'organisation d'un Pédibus partant de la rue du Plagniau
- Favoriser et soutenir les moments de rencontre culturelle ou autre, comme cela se fait aux fêtes de la musique ; renforcer les collaborations avec le Centre culturel (découvrir de nouveaux « Pie Tshibanda »...)
- Proposer une collaboration de Fédasil pour l'organisation de « jardins partagés » sur leur terrain ; de même, soutenir toute initiative visant à ouvrir le centre vers l'extérieur (écoles des devoirs,...)
- Favoriser toute possibilité légale d'activité rémunérée pour les candidats réfugiés.
- Le CPAS et la commune étudieront les mesures positives à prendre à l'égard des mineurs non accompagnés, de plus en plus nombreux. (Par exemple, projet de proposition de parrainage de ces mineurs mis en place par l'Office des Etrangers).

Enfance, jeunesse, aînés et personnes handicapées

Avoir sa place à tout âge et en toute situation dans un monde en transition (enfants, jeunes, aînés et personnes handicapées) ; améliorer, amplifier les liens intergénérationnels

1. **Petite enfance (0-3 ans)**. Développer des structures d'accueil pour tous, de qualité, près de chez soi en rencontrant les besoins des tout-petits et de leurs parents... Il s'agit d'augmenter le nombre de places d'accueil permanentes (crèches, gardiennes encadrées,...) mais aussi ponctuelles (haltes-garderies) ; il s'agit aussi de soutenir des associations actives dans ce domaine (Mamy SOS,...). Ces structures doivent être accessibles à tous les publics, quelles que soient les situations sociales et professionnelles. Toutes les possibilités de subsides (province,.ONE,...) doivent être explorées. Ecolo souhaite favoriser davantage la mixité des publics.
 - a. Garantir aux parents une **participation financière** dans les frais de garde en fonction de leurs revenus ; en particulier, Rixenfant, structure privée gérée de fait par la commune, doit préserver et améliorer la mixité sociale et l'accessibilité aux revenus les plus faibles. La gestion commune de la liste d'attente avec les crèches du CPAS doit aller dans le même sens d'une mixité sociale et de revenus
 - b. Elargir le soutien accordé aux gardiennes encadrées, afin de susciter la création de nouvelles places et de remplir le quota subsidié par l'ONE
 - c. Soutenir des initiatives nouvelles, originales ou différentes au sein des milieux d'accueil de la commune en matière **d'alimentation**,

11 C.A.R. : Coordination Accueil Réfugiés de Rixensart

d'environnement, d'ouverture... : découverte de l'art ou de la psychomotricité, association d'une crèche et de logements pour personnes âgées, crèches parentales, rénovation en intégrant les nécessaires économies d'énergie et en veillant à la qualité de l'air et de l'environnement,...

- d. Organiser la concertation auprès des familles dans lesquelles vit un **enfant handicapé**, en synergie avec l'Agence Wallonne de l'Intégration de la Personne Handicapée (AWIPH) et l'ONE.
 - e. Création, en concertation avec et entre tous les acteurs (Commune, CPAS, associations, quartiers, ligue des Familles, écoles) **d'une Maison de la Famille et de l'Enfance**, lieu d'accueil, d'information et de coordination. A défaut, diffuser largement et régulièrement les informations sur les possibilités d'accueil dans la commune.
 - f. (Ré) ouverture de la **ludothèque**.
2. **Enfance (2 ans et demi - 15 ans)**. Mener une politique d'accueil extrascolaire de qualité avec les acteurs de terrain, optimiser l'utilisation des moyens obtenus dans le cadre de « l'accueil temps libre – ATL », adapter les objectifs en ce sens (projet d'accueil de la Coordination locale pour l'enfance, « CLE »), en concertation avec tous les acteurs.
- a. Décentralisation vers les quartiers les lieux de soutien telles les **écoles de devoirs** ; y intégrer les initiatives organisées au Centre des Réfugiés ; y encourager la participation des personnes âgées et de leurs associations ; maintenir et renforcer les liens nécessaires avec les enseignants ; pour les écoles de devoirs établies dans les quartiers des logements « sociaux », veiller au maintien et à la motivation des équipes d'animation qui ont une bonne connaissance de terrain, éviter tout paternalisme ; pour l'école des devoirs « La Chouette », mener à bonne fin la rénovation des locaux des Charmettes pour qu'elle retrouve enfin des locaux adéquats ; soutenir les initiatives en matière d'alphabétisation, notamment avec le réseau des bibliothèques
 - b. Coordonner au mieux les **activités extrascolaires** organisées sur un territoire donné (activités sportives, culturelles ...) et organiser les déplacements vers ces activités, via par exemple un ramassage collectif à vélo ou à pied (**pedibus**).
 - c. Poursuivre la campagne dans les écoles et organisations de jeunesse pour améliorer la **nutrition des enfants** (collations, alimentation variée, évolution pondérale des enfants, dégustations découvertes...)
 - d. Renforcer l'accès et **l'intégration des enfants porteurs de handicap**.
 - e. Organiser une concertation (permanente) entre les « acteurs » : Maisons des Jeunes, Contact-J, mouvements de jeunesse, clubs sportifs, centres culturels, avec pour mission prioritaire de mettre sur pied la **Commission consultative des Jeunes**. A ce sujet, garantir la neutralité du service D'Clic, à présent investi de

l'ensemble de la politique de la jeunesse dans la commune, à l'égard de tous les acteurs. Nous pensons aux maisons de jeunes « Le Cerceau » et « MJC » qui doivent être soutenues de façon égale et dont les actions doivent être coordonnées, afin de renforcer leur impact, tout en respectant l'autonomie de chacun.

- f. Envisager la création d'un **Conseil communal des jeunes**.
 - g. **Mouvements de jeunesse** : achever la rénovation des locaux pour accueillir tous les mouvements de jeunesse, avec le souci constant de réduire au maximum toute forme d'exclusion et de permettre une cohabitation harmonieuse avec les voisins ; à ce sujet, pour réussir la construction des locaux scouts à la Mare aux loups, poursuivre le dialogue avec le quartier, envisager toute mesure pour favoriser la cohabitation, en concertation avec les mouvements de jeunesse et les riverains.
 - h. Poursuivre le programme d'entretien, d'embellissement et de constructions de nouvelles les **plaines de jeux** et infrastructures sportives de quartiers avec la participation des jeunes, de la Ligue des Familles et des associations de quartier dans l'organisation et la responsabilité des plaines de jeux, avec un encadrement communal adapté; examiner la possibilité d'ouvrir les infrastructures scolaires en dehors des heures de cours et durant les vacances scolaires
3. **Adolescences** (16 ans et plus)
- a. Veiller à ce qu'en matière de **culture**, les jeunes aient accès à la fois à une offre adaptée et à la possibilité d'être eux-mêmes créateurs de culture (salle de répétition ...)
 - b. Dans ce but, soutien aux activités de la MJC, tout en respectant son autonomie et en rééquilibrant les relations avec D'Clic qui s'est taillé «la part du lion » dans les nouveaux locaux ; promouvoir l'ouverture de la MJC aux associations et aux habitants (rôle de « maison de quartier » ?).
 - c. Permettre l'accès à une **information centralisée** sur les questions de formation/emploi, logement, citoyenneté, santé, alimentation, assuétudes, ... (Soutien aux actions de Contact], d'Infor J,... débarrassés de toute forme de paternalisme !); renforcer l'information et la prévention de la consommation d'alcool auprès des jeunes (renforcer la présence d'éducateurs de terrain aux lieux et heures « critiques »,...)
 - d. Apporter une attention particulière au développement de moyens alternatifs à la voiture pour les **déplacements des jeunes** pour leurs activités en journée et en soirées, notamment le covoiturage.
4. **Aînés**. Il s'agit de promouvoir la participation citoyenne des aînés, l'offre d'activités dans le domaine des loisirs et de permettre aux aînés de prendre des initiatives et/ou de prolonger une activité lorsqu'ils le souhaitent, que ce soit sous forme de bénévolat, d'emploi ou autres

- a. Soutenir la **Commission des aînés**, en la faisant évoluer progressivement vers une véritable **Commission communale consultative des seniors**, dont la fonction serait d'être le relais privilégié pour les personnes âgées dans la commune et dont l'objet sera le relevé des besoins spécifiques aux aînés dans les domaines de l'hébergement (maisons de repos et aides à domicile), des prestations de service, de mobilité, de transport public, de logement et d'urbanisation, de soins de santé, de formation, d'emploi et participation citoyenne ; de soutenir les initiatives et expériences d'activités entre les générations : écoles des devoirs, garde d'enfants, rencontres diverses, notamment sur la mémoire sociale et collective de la commune, sur l'évolution des paysages de nos villages,...;
- b. **Favoriser les échanges** à la fois entre les aînés eux-mêmes et intergénérationnels, au moyen de restaurants collectifs, de jardins partagés; encourager les activités de type carrefour des générations, la formation des aînés par les plus jeunes dans les espaces numériques... ; favoriser les liens, la transmission des valeurs, des savoirs et des expériences avec les enfants de culture et de milieux différents à partir des thèmes universels (alimentation, jeux,...) ou de l'expérience, professionnelle ou autre, des aînés eux-mêmes : en partenariat avec les écoles, animations par les aînés pour les enfants, durant les cours, les récréations ou durant les garderies (après l'école et pendant les vacances): « vieilles recettes », alimentation équilibrée, « jeux anciens ou de différentes cultures » (lutter contre les jeux vidéo !), expériences scientifiques, contes, ... A ce sujet, ne pas négliger les échanges avec les personnes hébergées en maisons de repos ! La dimension intergénérationnelle doit devenir transversale dans les politiques communales.
- c. Sans négliger les contraintes de l'aménagement du territoire (densités), favoriser les **transformations de maisons** de manière à permettre le logement autonome d'autres personnes (voir immobilière sociale) pour recréer des liens et de nouveaux voisinages. Stimuler les **maisons kangourous** (une personne âgée et un jeune couple (ou une famille) partagent le même toit mais évoluent dans des espaces de vie indépendants).
- d. Que le **CPAS**, dans l'esprit de la loi qui le constitue, renforce ou crée des services dont la demande est de plus en plus forte : l'utilisation maximale de **l'art. 60 pour l'aide aux personnes âgées**, l'augmentation du **nombre d'aides familiales** et d'aides seniors ;
- e. Soutien aux associations qui oeuvrent dans le domaine de **l'aide aux personnes âgées et à mobilité réduite**, telle Entraide et Dépannage ; stimuler l'attention des réseaux sociaux et des intervenants professionnels afin de détecter les personnes âgées en situation d'isolement ou de détresse ; en particulier, accorder une attention aux personnes atteinte de maladies de type Alzheimer.

- f. Intégrer le **service de repas à domicile** et les cuisines des maisons de repos dans le programme transition **alimentation durable** ; associer les aînés au développement des potagers.
 - . Mener une réflexion sur la nécessité ou non d'augmenter les places d'accueil en Maisons de repos et de soins (MRS), en maisons de repos (MR), en résidence services, home de jour, aides à domicile, etc., au sein de la Commune. Confirmer le rôle du CPAS en ce domaine, afin de garantir des solutions aux revenus les plus faibles et aux personnes âgées en situation de précarité.
14. **Rendre la commune accessible.** L'accessibilité permet l'autonomie et la participation des personnes **à mobilité réduite**.
- . Organiser, via la commune, le CPAS et les TEC, un service de **taxi social, de bus local** ou de minibus à la demande permettant aux aînés et PMR de se rendre localement à des consultations médicales, de faire leurs courses, de rendre visite à leurs proches ou à leurs amis, de participer à des activités socioculturelles, d'accéder à la gare ...
 - . Appliquer les législations existantes en matière **d'accessibilité des bâtiments**, tant lorsque la commune est maître d'œuvre ou propriétaire que lorsqu'elle délivre des permis d'urbanisme.
 - . Veiller, dans l'aménagement des espaces publics, à intégrer les éléments liés à l'âge (mobilité plus lente, endroits de repos,...)
14. **Soutenir l'autonomie.** Il s'agit pour la commune de mettre en place des services, des aides diverses permettant à la personne handicapée de vivre en milieu ordinaire malgré son handicap.
- . Garantir sur le territoire de la Commune des services **d'aides et de soins à domicile** et soutenir les aidants proches en leur fournissant des informations, en leur donnant accès aux services d'aide à domicile
 - . Mettre en place ou soutenir un service d'aide aux personnes handicapées leur permettant d'apprendre **à vivre en autonomie**.
 - . Organiser une coordination auprès des familles dans lesquelles vit un enfant handicapé et être particulièrement attentif à l'accueil des enfants porteurs d'un handicap en synergie avec **l'AWIPH et l'ONE**.

Personnes isolées - Maltraitance

- Porter une attention particulière à ces problématiques, principalement via le CPAS qui est particulièrement bien placé pour centraliser les informations et les interventions ; réactiver la participation du CPAS au projet « Bleu de toi »
- A travers les solidarités ponctuelles dans les quartiers, favoriser les rencontres et la parole des personnes qui vivent mal l'isolement ou sont victimes de maltraitance ;
- Tenir des permanences décentralisées du CPAS et faciliter les démarches administratives et autres.
- Former les agents de quartiers à la rencontre de ces personnes et au suivi vers le CPAS.

- Voir aussi nos propositions au chapitre "Police"

Egalité Hommes-Femmes

- Intégration complète du personnel féminin de la commune, du CPAS et de la police, par le statut, la formation et la promotion.
- Favoriser l'insertion ou la réinsertion sociale et professionnelle des femmes, notamment par de haltes-garderies leur permettant de participer aux diverses formations (voir « Petite enfance ») ;
- Tenir compte des contraintes de garde d'enfants dans la planification des jours et heures de réunion ou suggérer/mettre en place des solutions pour y remédier.

Santé, alimentation, agriculture

La santé n'est pas un privilège mais un droit !

- Le domaine de la santé est un axe transversal que l'on croise dans différents autres domaines de notre programme. Notre intention est de faire jouer à la commune un rôle de coordinateur et de diffuseur de toutes les initiatives prises en cette matière
- Coordination des « acteurs » directs et indirects de la santé (médecins, associations, personnel paramédical, CPAS, enseignants, PMS, clubs sportifs, Maisons de jeunes, Mouvements de jeunesse,...), en vue d'une information continue sur les problèmes de santé publique, notamment ceux liés aux modes de vie, d'alimentation et d'activité, à la consommation d'alcool et de drogue, à l'utilisation de certains produits et matériaux dans les maisons, des téléphones cellulaires, des pesticides et herbicides,... ;
- Faire pression sur les intercommunales, en particulier la SWDE, pour améliorer la qualité des eaux de distribution (cf teneurs en nitrates) ; promouvoir la consommation d'eau de distribution
- Dans l'examen des permis d'urbanisme, contrôle de la salubrité des logements ; suivi actif des plaintes et procès-verbaux en ce domaine. Information des propriétaires sur la législation relative aux « permis de location »
- Dans les écoles, créer ou renforcer une politique d'éducation à la santé, à l'alimentation, aux activités physiques ou sportives ; mettre l'accent sur l'impact qu'une alimentation saine peut avoir sur la concentration des enfants à l'école et mener des campagnes d'information à destination des parents
- Ne pas négliger nos relations avec la vie animale et le rôle qu'elles peuvent jouer dans l'équilibre psychologique chez certains ou dans les relations entre individus ; des campagnes d'éducation à ce sujet, notamment sur la place des animaux dans la nature (et il subsiste encore des pans de nature à Rixensart !), sur les aspects sanitaires, etc., pourraient être menées.
- Soutien et information du public sur les circuits « courts » et bio (Gac, ...), sur l'importance d'une alimentation équilibrée,...

- Promotion de l'agriculture bio ou « raisonnée » menée par des agriculteurs du Brabant wallon, valorisation des produits du terroir (en collaboration avec le Syndicat d'initiative) ; développer la dimension paysanne dans les marchés de la commune et examiner la possibilité de créer un marché paysan
- Soutien, notamment financier, aux centres de planning familial dans la commune.

Sports

- La pratique des activités sportives doit être encouragée autant dans les écoles que dans les clubs sportifs. Dans cet esprit il est nécessaire que les clubs et les écoles ouvrent leurs infrastructures au plus grand nombre de citoyens, notamment pendant les temps libres.
- Les subventions seront accordées aux clubs sur base de critères précis, et leur utilisation sera évaluée systématiquement et de manière transparente.
- Plus particulièrement, la localisation et l'utilisation rationnelle et équitable des terrains de football feront l'objet d'une concertation avec et entre les clubs.
- Les travaux de rénovation des équipements techniques du Complexe sportif et de rénovation de la piste d'athlétisme doivent être menés à bonne fin ;
- Révision des tarifs et horaires du Complexe sportif dans le but de favoriser la pratique du sport pour tous, notamment pour l'accès à la piscine trop souvent réservé aux clubs
- Une vaste réflexion doit être menée au sein de la Commission des Sports sur la question des infrastructures et de leur tarification : quels sont les besoins, faut-il des locaux supplémentaires et si oui, lesquels, peut-on envisager la gratuité de l'accès aux salles communales pour les clubs de Rixensart (à l'instar de ce qui est pratiqué par certaines communes) ou tout au moins une tarification qui couvre strictement les coûts réels d'utilisation ; dans ce cadre, le sort futur de la cafétaria du Complexe doit être examiné
- Le projet de construction d'une salle polyvalente de grande dimension doit être poursuivi, par ex. à proximité de la gare de Genval, en liaison avec les aménagements prévus pour le RER ou sur un autre site (les préfabriqués de l'école de Genval, rue de la Bruyère, une fois ceux-ci abandonnés ?).

Enseignement

Initier un enseignement de coopération qui exclut l'échec comme moyen de remédiation et qui reste ouvert à tous. Promouvoir l'ouverture de l'Académie à tous les publics. Faire connaître et promouvoir les lieux de formation permanente pour adultes.

Enseignement général

1. Suppression du redoublement/Modernisation

- d. En commençant par la maternelle et le cycle 5-8, supprimer progressivement la notion d'échec et de redoublement dans un enseignement modernisé, où les moyens de la communauté française sont placés dans la remédiation et le suivi précoce des enfants en difficultés, et non dans le financement d'un redoublement nuisible et dispendieux
- e. Soutien à/Promotion des projets d'enseignement innovants, à lancer via des projets initiés par des enseignants et directions dont la priorité doit aller à la pédagogie et à l'animation des équipes pédagogiques plutôt qu'aux tâches administratives et d'intendance et qui doivent recevoir le soutien nécessaire à cette fin).
- f. Encourager la formation des enseignants (utiliser les possibilités offertes par les journées pédagogiques pour sensibiliser les enseignants à la problématique du redoublement) et veiller à la stabilité de leur position professionnelle en procédant aux nominations au fur et à mesure des vacances de postes, comme cela s'est pratiqué jusqu'à présent.
- g. Organiser l'évaluation formative et l'accompagnement des enseignants, en particulier des nouveaux venus ; veiller à objectiver le recrutement des enseignants temporaires (examens) et à préserver le pluralisme des équipes ; mettre en place une évaluation des directions, telle que prévue par le décret ; mettre en place un règlement de travail pour les enseignants

2. Coopérations tous azimuts

- h. Coopération entre les enseignants via un tutorat actif des plus expérimentés vers les jeunes. Appuyer les directions dans la mise en place de projets d'équipe.
- i. Coopération entre les enfants/apprenants, en opposition avec un enseignement de compétition qui oppose les enfants.
- j. Coopération entre les réseaux via des alliances éducatives innovantes ou des échanges d'information (séance d'information sur le décret inscription, par exemple), d'expériences, des initiatives communes (cf Pédibus communs à l'école communale du Centre à Ste Agnès)
- k. Coopération entre les écoles et les autres acteurs de l'enfance sur le territoire communal (bibliothèques, associations sportives, maisons de jeunes, écoles des devoirs, ...) ; coopération avec les seniors pour la transmission des savoirs, des expériences, de la mémoire collective

- I. Entretenir des relations constructives avec les organisations syndicales au travers de la COPALOC¹² ; respecter le statut des enseignants

3. Accessibilité

- m. Veiller à maintenir la gratuité réelle de l'enseignement dans les écoles qui dépendent du réseau communal. Réflexion sur un montant maximum de participation aux frais pour les diverses activités scolaires par le pouvoir communal. Dans cette optique, une réflexion sur les activités coûteuses, type « classes de neige » doit être menée ; d'autres types d'activités (classes à la ferme, en ville,...) pourraient être suggérées.
- n. Rendre le coût de l'enseignement transparent et lisible en généralisant le système de facturation mensuelle qui reprend l'ensemble des dépenses liées à la vie à l'école des enfants.
- o. Formation des enseignants à la prise en compte des différents publics qui peuvent être rencontrés sur le plan socio-culturel, tant dans la diversité des enfants que des parents qui sont des acteurs importants dans l'apprentissage de leurs enfants. A ce sujet, une attention particulière doit être portée à la formation et au soutien des enseignants dans les établissements avec classe passerelle (enfants primo-arrivants)
- p. Poursuite de la réflexion sur l'immersion linguistique. Jusqu'à présent, les écoles communales ne s'y sont pas inscrites. A priori, l'immersion constitue plutôt un risque d'exclusion et non un facteur renforçant l'accessibilité pour tous. Les moyens que la commune consacre à l'apprentissage généralisé du Néerlandais, ainsi que les méthodes pédagogiques utilisées, doivent toutefois être évalués (renforcer l'apprentissage en maternelle et durant les 1ères années primaires ?). Il faut aussi rester attentif à l'évolution des expériences d'immersion¹³.
- q. Renforcer la mise en place des déplacements collectifs : covoiturage, rangs scolaires « Pédibus », ...

¹² Commission paritaire locale

¹³ Ecolo Rixensart émet un avis mitigé sur les immersions linguistiques telles que pratiquées par d'autres réseaux. D'une part, ce type d'immersion se pratique uniquement au cours, les élèves baignant effectivement dans le néerlandais, mais uniquement avec des professeurs et donc dans le contexte de l'apprentissage scolaire. D'autre part, ce type d'immersion entraîne un degré élevé de compétition sociale et de mal-être chez l'enfant, avec les risques d'exclusion qui en découlent. Nous observons qu'un certain nombre d'enfants ayant décroché de l'immersion linguistique doivent être réinscrits dans d'autres écoles de la commune. En tant que commune frontalière avec la Flandre, il y aurait lieu pour Rixensart d'analyser dans un premier temps les possibilités de pratiquer des immersions, plus naturelles celles-là, dans le cadre de programmes d'échanges avec des écoles néerlandophones d'Overijse, par exemple. A notre sens, mieux vaudrait que les enfants baignent dans l'environnement linguistique ET culturel néerlandophone à raison d'un jour par semaine, par exemple. Il convient bien entendu d'apprécier en profondeur et au préalable la faisabilité de ce type d'immersion, sur les plans pédagogiques et financiers, mais aussi de voir si cette volonté d'échange existe chez nos voisins. Nous soulignons la pertinence des immersions linguistiques en crèche et au jardin d'enfant, à des âges où l'apprentissage se fait essentiellement par le jeu – plus spécifiquement, la musique constitue un vecteur privilégié de l'apprentissage linguistique et doit être privilégiée dans ce cadre. Par conséquent, il faut rester attentif à l'évolution des expériences d'immersion et évaluer en permanence les moyens consacrés par la commune à l'apprentissage généralisé du néerlandais, et ce dès la troisième année maternelle.

- r. Une école ouverte à tous, ce sont aussi des bâtiments bien entretenus et confortables ; à ce sujet, il importerait de mener à bonne fin les travaux de construction des 2 nouvelles écoles (Rosières et Genval), l'extension de l'école de Maubroux et l'entretien des locaux existants. Dans la mesure où elles répondent à un besoin, les petites écoles (Maubroux, La Bruyère) seront préservées et soutenues
- s. Revoir le règlement d'occupation des locaux scolaires par des tiers afin de favoriser l'accès aux associations socioculturelles de la commune

4. Education à la citoyenneté et au développement durable

- t. Intégrer les écoles du réseau communal, et si possible des autres réseaux, dans l'Agenda 21 local qui vise à un équilibre entre les aspects économique, environnemental, social et culturel dans toutes les prises de décisions, le tout dans une démarche citoyenne. Cette intégration dans l'Agenda 21 local ne fera que poursuivre et développer les initiatives déjà menées : actions « environnement », « commerce équitable », « tri et déchets (promouvoir emballages réutilisables ! proscrire les emballages en alu !) », « économies d'énergie », « éducation à la santé », « nutrition et collations saines (importance d'une alimentation équilibrée, composée de produits bio, locaux et de saison) », « achats de matériel 'propre' », « citoyenneté et démocratie » (visite de l'exposition « Territoires de mémoire », participation au conseil communal des enfants, échanges, notamment linguistiques avec des écoles de Flandre, gestion des conflits, droit à la différence)
- u. Envisager le projet d'une immersion « culture/sport » pour l'une de nos écoles, pour autant que la Communauté française l'autorise ; en tout état de cause, maintenir et développer les animations artistiques (peinture, musique,...) et sportives
- v. Redonner du sens aux conseils de participation (lieu d'échange entre parents et enseignants) et aux conseils de classe (lieu d'échange au sein de l'école entre enseignants/direction et élèves) dans chaque école.
- w. Faire de l'école un lieu de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en promouvant les activités ne renforçant pas les stéréotypes de genre ; de même, promouvoir l'intégration des enfants de tous les milieux socio-culturels et « culturels », en particulier les enfants primo arrivants (principalement à l'école du Centre).

Enseignement artistique à horaire réduit : Académie de musique, de danse et des arts de la parole

- 5. Maintien du soutien logistique : bâtiments, instruments, matériel, partitions. En ce qui concerne les infrastructures, malgré les nouveaux

locaux et en raison du succès de l'Académie, le besoin d'une salle d'audition/concerts/spectacles se fait sentir. Le projet d'une construction entre les 2 ailes du bâtiment existant est à examiner. En attendant, pour les représentations et les spectacles, promouvoir les collaborations avec le Centre culturel de Rixensart et d'ailleurs (Ottignies, la future salle polyvalente de Wavre,...)

32. Maintien du soutien en personnel (secrétariat et périodes de cours)
32. Motiver les enseignants et la direction, soutenir leurs initiatives, notamment lors des réunions du conseil des études ; mettre en place le règlement de travail pour le personnel
32. Ouverture de l'Académie à tous les publics : renforcer les liens avec les écoles, s'ouvrir à l'initiation aux tout-petits, promotion de tous les genres musicaux (jazz, folklore, ...), chorégraphiques et théâtraux. Veiller à maintenir une diversité des cours (ne pas tout concentrer sur le piano et le violon mais soutenir notamment l'accordéon et les instruments à vent, qui ont moins la cote à Rixensart...). Le minerval est imposé par décret et il y a des gratuités pour les demandeurs d'emploi ; par ailleurs, le CPAS peut intervenir dans les frais.
32. Maintenir les liens étroits avec l'ensemble Alizé qui doit rester un groupe d'ensemble instrumental de l'Académie, en plus de ses activités « extérieures », ce qui en fait par ailleurs la richesse ; de ce point de vue, renforcer le partenariat entre le groupe Alizé et la commune. A défaut d'autres solutions, maintenir l'occupation de la salle MLK à l'école du Centre pour les répétitions. Encourager la création d'une fanfare communale, avec l'aide de l'Académie et d'Alizé
32. Soutenir et développer les activités de l'Académie vers l'extérieur, principalement vers les écoles de l'entité mais aussi encourager : concerts et spectacles publics, collaborations avec le centre culturel, les bibliothèques, les associations, les académies voisines, ... ; le rôle de l'asbl « Les amis de l'académie » ne doit pas se cantonner à un soutien ponctuel de certaines activités, à la gestion des minervals et du stock d'instruments mais pourrait être élargi (organisation de certains cours non subsidiés, lieux de débats et d'échanges pour mieux faire connaître l'Académie,...)

Education permanente

32. Dans une époque de grande mutation culturelle, les besoins d'éducation permanente pour adultes sont de plus en plus importants. La commune peut jouer un rôle de centralisation et de promotion de l'information sur les filières existantes (Bulletin et site communaux) pour encourager la formation permanente de ses habitants ; pour les revenus les plus faibles, un soutien peut être donné via le CPAS

Un projet (Commune et Centre Culturel) de développement culturel axé sur l'initiative et la création, l'accès à la culture, l'activité collective, l'ouverture à toutes les cultures. Avancer vers l'interculturalité

Ecolo met l'accent sur le rôle social et émancipateur de la culture, comme moyen d'expression accessible à tous, et comme outil de prévention pour améliorer le « mieux-vivre » ensemble.

La culture n'est pas un monde à part :

- Le collège communal doit veiller à ce que les compétences des domaines qui touchent de près ou de loin à la culture (l'enseignement, les sports, les Maisons et mouvements de jeunes, les bibliothèques, les associations d'actions culturelles, d'éducation permanente,...) et les infrastructures liées à ces activités, soient coordonnées en vue d'une plus grande convivialité et efficacité des moyens humains et matériels. C'est en grande partie la mission du Centre culturel à qui ce rôle fédérateur est dévolu dans le cadre du contrat programme. Ce rôle fédérateur et transversal du Centre culturel doit être soutenu par la commune
- La politique culturelle doit reconnaître que, même à Rixensart, nous vivons dans un contexte de diversité culturelle : habitants de diverses classes sociales, d'origines géographiques diverses, de religions diverses. Elle doit refuser tout élitisme et au contraire, encourager les rencontres et échanges entre ces divers milieux, décroïsonner, faire connaître, avancer vers l'interculturalité. A cet égard, le travail des « Assises de l'interculturalité » constitue une bonne source d'inspiration. La commune doit motiver tous les acteurs (les services de l'administration communale, les écoles, les associations, le Centre culturel, les comités de quartier, ...) à aller dans ce sens ; elle doit poursuivre son soutien aux initiatives existantes ; Rixenfête doit également poursuivre son rôle à cet égard.

L'accès à la culture :

Nous souhaitons :

- Revoir le règlement d'occupation des locaux communaux et scolaires, afin de favoriser l'accès aux associations socioculturelles ; améliorer la concertation entre tous les utilisateurs de ces locaux.
- Que le Centre culturel, dans le cadre de son rôle fédérateur ci-dessus, développe ses collaborations, notamment avec l'Académie, la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)¹⁴, Fédasil (trouvons un nouveau Pie Tshibanda !), les seniors, les associations socioculturelles et comités de quartier (cf. comité de l'av. des Combattants, de la place Ardelle,...), etc., de la commune. Dans ce cadre, des initiatives telle la Battle, qui favorisent l'interculturalité, doivent être soutenues. L'accent devrait également être mis sur des activités intergénérationnelles
- Que le Centre culturel puisse maintenir et développer ses activités, notamment le théâtre pour enfants, soutenus par la commune pour toutes

14 M.J.C. : voir glossaire explicatif

les écoles de l'entité (transport des enfants vers le Centre culturel à charge de la commune) ; examiner la possibilité de dédoubler les séances de spectacles pour adultes.

- Que soit maintenu le projet de construction d'une salle polyvalente de grande dimension, par ex. à proximité de la gare de Genval, en liaison avec les aménagements prévus pour le RER ou sur un autre site (les préfabriqués de l'école de Genval, rue de la Bruyère, une fois ceux-ci abandonnés ?). Dans l'attente, privilégier l'utilisation des infrastructures des communes voisines
- Qu'une Académie des Arts plastiques puisse s'ouvrir à Rixensart. La villa du Beau Site, tout au moins son rez-de-chaussée, devrait pouvoir en être le lieu de référence. Examiner la possibilité, le cas échéant, d'occuper à cette fin l'ancienne gare de Rixensart ou les locaux non utilisés de la gare de Genval.
- Qu'une ludothèque soit ouverte, par exemple à Froidmont ; elle serait le pivot de la « Fête du jeu » organisée dans la cour intérieure de l'ancienne ferme. Cette ludothèque devrait être un lieu de rencontre interculturel et intergénérationnel (en lien avec Fédasil, les seniors, les écoles,...)

La promotion des activités culturelles : Nous souhaitons :

- que la commune accorde une aide financière et logistique à des projets culturels précis qui participent à l'esprit défini plus haut ;
- que soient développés la formation et l'accès aux différentes disciplines artistiques, notamment par la mise en application de « l'article 23 » qui doit aider la création artistique et artisanale pour tous, et par la mise à disposition des locaux du Centre culturel ou d'autres lieux communaux.
- Que se développent les liens entre les associations culturelles et artistiques et les écoles.
- Que soient stimulées les initiatives de loisirs actifs, par exemple le bricolage, l'accueil de créateurs et artistes venus d'autres lieux
- Qu'en collaboration avec le CPAS, le Centre culturel et les associations, soit davantage appliqué l'article 27 qui permet l'accès aux spectacles pour les personnes à faibles revenus.
- Que soit ouverte avec le Ciné-club une concertation en vue de renforcer son rôle d'éducation permanente.
- Que le Centre culturel et la MJC réalisent des projets communs.
- Que des artistes professionnels puissent aider les enseignants à développer une activité artistique dans leur classe.
- Que la Villa Beau Site accueille, après sa rénovation, des activités culturelles ou devienne le siège d'associations culturelles. Ce bâtiment exemplaire pourrait constituer un projet cible qui associe la culture, l'urbanisme et l'environnement, en plus d'abriter l'Académie des Arts plastiques. Vu l'occupation des étages par D'Clic et du terrain par le vignoble de Genval, les possibilités sont restreintes, sans être totalement nulles... (voir plus haut)
- Que les Maisons de Quartier, le Centre culturel et d'autres lieux, soient aussi un réseau de lieux d'expositions d'oeuvres artistiques. A cet égard, des expositions photos sur Rixensart, telles celle sur la nature qui s'est tenue récemment au foyer du Centre culturel, seraient à multiplier dans diverses disciplines et sur différents thèmes (La « Vitrine des

citoyens » ?) ; la Randonnée d'artistes, organisée tous les 2 ans par le Centre culturel, peut être le catalyseur de telles initiatives.

- Que la commune encourage les actions picturales ou autres sur des lieux publics : tunnels de gare, murs de la MJC, mur Martin (lac de Genval), écoles, mobilier urbain.

Les bibliothèques : elles fonctionnent en réseau associant la bibliothèque communale et 2 bibliothèques « privées ». Nous voulons :

- Que la commune poursuive son soutien financier, logistique et stratégique à l'actuel réseau des bibliothèques dont le renouvellement de la reconnaissance, dans le cadre du nouveau décret, est en bonne voie. A ce sujet, le soutien de la commune à la mise en œuvre du plan de développement de la lecture est capital. Il s'agit, en particulier, d'organiser la collaboration et la concertation avec tous les acteurs concernés par la lecture publique, surtout les écoles. Il s'agit aussi de veiller à une bonne collaboration avec la bibliothèque de Froidmont (soutenir sa bonne intégration au réseau, tout en respectant ses spécificités).
- Que soit examinée la possibilité et l'opportunité de proposer une gratuité pour les enfants
- Que les initiatives locales soient soutenues matériellement, par exemple la bibliothèque de quartier du Fond Tasnier
- Que l'informatisation se poursuivre, avec postes de lecture et de recherche sur internet.
- Que les nouveaux locaux de la bibliothèque communale à Genval soient utilisés au mieux, ouverts à des initiatives du réseau ou d'autres associations.

Solidarité Nord – Sud

- L'échevinat de la Coopération doit élargir ses compétences aux Droits de l'Homme et soutenir divers projets et initiatives.
- La Commission consultative Tiers-Monde doit conserver le soutien de la commune ; sa composition devrait être renouvelée en début de législature : ce serait l'occasion de la redynamiser et de la faire mieux connaître du grand public. Après un doublement en 2007, ses moyens devraient encore pouvoir être augmentés, et ses avis pris en compte, pour qu'elle puisse :
 - Sensibiliser les habitants de Rixensart à la solidarité Nord – Sud, par des campagnes et des actions concrètes dans les écoles, avec les associations.
 - Coordonner l'action des ONG¹⁵ et soutenir les Rixensartois qui travaillent dans le Tiers-Monde.
- La commune doit poursuivre et développer des pratiques concrètes déjà mises en place dans le cadre de l'agenda 21 local par :
 - L'achat de produits plus équitables par la commune elle-même (cafés, boissons, papier) et le boycott de produits fabriqués dans

15 O.N.G. : Organisations Non Gouvernementales

des conditions sociales et environnementales néfastes (bois tropicaux non certifiés par exemple).

- Le choix de produits financiers éthiques (Crédal, Cigale, Triodos)
- Avec la CCTM¹⁶, Fedasil et la CAR, assurer une information correcte sur la situation des pays et les raisons de l'exil des réfugiés qui sont à Rixensart. Cette sensibilisation peut se faire par Rix-info ou d'autres médias, par une vitrine dans un lieu communal,...
- Favoriser les rencontres interculturelles dans la commune, notamment par une aide matérielle et/ou financière aux Fêtes de la Musique au Centre des réfugiés.
- Dans les cahiers des charges établis par la commune, maintenir, partout où c'est possible, des critères éthiques et sociaux pour le choix des produits et fournisseurs ; prévoir la formation du personnel communal à cet effet
- Prévoir un chapitre particulier sur les actions de la commune en matière de commerce équitable dans le rapport annuel

Sécurité, police, délinquances environnementales

- La présence visible des agents de quartier concourra à rencontrer les objectifs de convivialité, de prévention et de sécurité. Nous sommes partisans d'abord des mesures de prévention et ensuite, quand c'est nécessaire, d'une intervention policière « intelligente »
- La population doit être clairement et complètement informée du fonctionnement de la zone de police : ses compétences, ses divers services, ses lieux et heures de permanence, ses liens avec les autorités communales.
- Il faut améliorer la transparence de gestion de la zone de police : informer les habitants des réunions des conseils de police (publicité des séances à l'instar de celles prévues pour les conseils communaux), des priorités du plan d'action policière de la zone, du rapport annuel d'activité, des moyens financiers alloués par les communes ; organiser des débats avec la population sur ces sujets
- La gestion interne de la zone de police doit respecter, mutatis mutandis, les principes et critères d'une transition écologique et solidaire applicables à la commune (gestion du personnel, choix des matériaux des bâtiments, choix énergétiques, clauses éthiques, environnementales et sociales des cahiers des charges, etc.)
- Le fonctionnement du collège de police est actuellement totalement confidentiel ; les collèges des 3 communes ni les conseillers de police n'ont accès aux PV des décisions. Il y a lieu d'assurer plus de transparence pour les décisions du collège de police, dans le respect de la législation à ce sujet.
- La meilleure façon de créer la confiance entre la police et les habitants est d'organiser un accueil permanent, humain, clair et très compétent, que ce soit dans les locaux de la police ou par téléphone ou auprès des agents de quartier : il y a encore des efforts à faire.

16 CCTM : Commission Consultative Tiers-Monde

- La permanence 24h sur 24 doit être renforcée.
- Il faut renforcer la formation des travailleurs de la police aux relations avec les habitants, aux interventions concrètes, aux lois et aux procédures juridiques.
- Pour améliorer la qualité du travail administratif, il faut le confier à du personnel formé à cet effet, ce qui libèrera les agents pour leur présence sur le terrain.
- Le service d'aide aux victimes doit être maintenu et renforcé ; la prise en charge des victimes d'agression physique passe par une plus grande présence de personnel féminin dûment formé à l'accueil, au soutien et au suivi des victimes, notamment de délits sexuels. Une brochure complètera l'information sur les droits des victimes, les procédures et les services sociaux, communaux ou associatifs compétents. La participation de la zone de police à « Bleu de Toi » doit être confirmée
- Trop d'infractions diverses sont impunies et donc se multiplient. Il faut à la fois mieux informer les habitants et réprimer systématiquement toutes les infractions, qu'elles soient de circulation ou d'environnement (affichage publicitaire sauvage, pollutions diverses, déchets sauvages, urbanisme). A cet égard, le rôle de l'agent constatateur, recruté par la commune, doit être soutenu dans ses actions relatives à la délinquance environnementale et le public doit en être informé.

Axe n°2 : Cadre de vie – Urbanisme, Aménagement du territoire

"Rixensart, une commune Kyoto active, en transition écologique"

Des services et des outils de gestion

Ces outils¹⁷ existent, ils ont été approuvés par tous. Il faut les utiliser au mieux. Leur révision a été menée à bien ; d'éventuelles révisions ne semblent pas à envisager durant la législature 2012-2018.

1° Le schéma de structure (SStr) donne une vision globale et à long terme pour l'aménagement de tout le territoire communal

2° Le Règlement Communal d'Urbanisme (RCU) est le code bonne conduite urbanistique : il met tous les citoyens sur un pied d'égalité.

3° Le Plan Intercommunal de Mobilité (PICM) et le Schéma des circulations du Schéma de structure définit la politique de circulation, la hiérarchie des voiries et prévoit les réalisations et aménagements nécessaires.

4° Le Plan Communal de développement de la Nature (PCDN) dresse l'inventaire permanent des ressources naturelles de Rixensart.

5° Le Contrat de Rivière a pour mission de valoriser défendre le bassin de la Lasne et de ses affluents.

6° La liste des arbres et haies remarquables est la référence officielle de protection.

L'application de ces outils doit être suivie strictement par la commune. Il faut :

- Conforter le rôle des services de l'urbanisme dans le respect des législations (CWATUPE), contrôle des décisions en cette matière.
- Conforter la fonction et les tâches du service Eco conseil pour l'information aux particuliers, pour les informations pratiques dans Rixensart info et sur le site communal, pour le suivi des dossiers, pour l'animation dans les écoles, avec les associations et les mouvements de jeunesse.
- Renforcer les formations du personnel communal (à commencer par les services Eco-conseil et Urbanisme) dans tous les domaines du cadre de vie, de l'environnement et de l'urbanisme pour promouvoir, chaque fois que c'est possible, des actions, des produits, des matériaux, des techniques favorables au développement durable : usages de matériaux de construction, isolation des bâtiments et économies d'énergie, énergies renouvelables, récupération des eaux, filières de réutilisation, réduction des déchets, gestion sans pesticides,...
- Informer la population des réalisations de la commune dans ces domaines, afin de jouer aussi un rôle exemplaire de promoteur du développement durable vis-à-vis des habitants

¹⁷ Schéma de Structure, RCU, PCM, PCDN, Contrat de rivière et liste des arbres et haies remarquables sont définis de manière plus précise dans le glossaire explicatif.

L'action de la commune

1. Le rôle de la commune est d'abord d'avoir une politique d'urbanisme volontariste et d'initiative, pour la maîtrise de la spéculation immobilière et tout ce qui touche à l'urbanisme. Cela passe par :

- Une **information permanente de la population**, indépendamment des enquêtes publiques ponctuelles, sur les enjeux de l'aménagement du territoire à Rixensart, les options, recommandations et prescriptions du SStr et du RCU (notamment sur les règles en matière d'abattages...). L'effort de pédagogie, pour surmonter les réflexes égoïstes, doit être constant ! La législation sur l'Urbanisme est complexe et peut être longue et déroutante pour les habitants : ici aussi, information et pédagogie pour les demandeurs doivent être les maîtres mots. Quant aux infractions urbanistiques, elles doivent être poursuivies, selon les moyens disponibles, en préservant avant tout l'intérêt général (question particulière pour les façades : jusqu'à quel point faut-il verbaliser les propriétaires des façades repeintes dans des tons qui ne respectent pas le RCU ?).
- L'application stricte du RCU et du SStr, en veillant particulièrement à respecter les priorités en matière de mobilité, d'économies d'énergie et d'espace, d'utilisation de matériaux durables, de préservation des paysages, de préservation du caractère villageois de notre commune face aux pressions immobilières, de préservation des spécificités des quartiers traditionnels, de préservation des zones naturelles. La protection des zones d'habitats anciens doit être renforcée (matériaux, implantations, gabarits)
- Veiller au bon déroulement des études d'impact et d'incidences environnementales pour tous les projets concernés et intégration des conclusions dans les permis.
- Les **densités recommandées** de logements du SStr seront appliquées pour chaque dossier ; elles seront calculées sur la superficie de la/des parcelle(s) concernée(s). Des **dérogations aux densités** pourraient être accordées sous une **double** condition : le projet doit être proche d'une zone de centre et il doit s'agir de création de logements publics ou à des conditions de loyers assimilables (divisions de maisons pilotées par l' AIS¹⁸ pour y maintenir un ménage de personnes âgées tout en offrant du logement à de jeunes ménages, la Régie foncière, ...). En revanche, dans les zones périphériques résidentielles, en dehors des centres, aucune dérogation ne devrait être accordée par rapport **aux normes de densité les plus basses** telles que recommandées par le SStr.
- La commune s'inscrit dans la politique visant à resserrer le logement dans les centres (noyaux d'habitats). Dans ce cadre, les noyaux des centres de Genval et de Rixensart ont été retenus. La définition précise doit se faire avec la Région et il va de soi que l'autonomie communale doit être respectée pour la délimitation fine de ces zones (respect des densités du SStr et des prescriptions du RCU, notamment pour les espaces verts, les aires de parc, les paysages,...)

¹⁸ Agence immobilière sociale

- En ce qui concerne la densité de logements, l'objectif n'est pas d'augmenter à tout prix le nombre d'habitants mais de faire évoluer la structure de notre habitat en le concentrant plus dans les centres et en préservant les espaces verts en périphérie, afin de diversifier l'offre de logements et d'en diminuer à la fois le coût et l'empreinte écologique et de réduire les besoins de déplacements (aspects « mobilité »). L'objectif est également de diversifier le type de logements offerts : appartements, maison unifamiliales, logements pour jeunes ménages avec enfants, pour familles monoparentales, pour personnes isolées, personnes âgées,...).
- Toutes ces problématiques doivent évidemment intervenir dans la délivrance de tous les permis d'urbanisme et spécialement des permis d'urbanisation (anciennement « de lotir ») dans lesquels, notamment, les nouvelles formes d'habitat, l'habitat groupé et/ou intergénérationnel, les quartiers « verts » seront promus.
- Une attention particulière sera donnée aux espaces publics (places, ...) ; c'est ainsi que l'aménagement des différentes places publiques de la commune sera examiné et le cas échéant adapté afin d'en améliorer la convivialité, la visibilité, la qualité paysagère, la tranquillité.
- Il faudra veiller à mettre en place une CCATM (et notamment la présidence) dynamique, pluraliste, autonome et motivée ; son Règlement d'ordre intérieur doit lui assurer sa représentativité et son autonomie ; publication des avis de la CCATM et justification par la commune des décisions contraires à ces avis. Les relations Commune/service Urbanisme/CCATM doivent être franches et positives ; il faudra être attentif à une bonne information et à la formation des membres de la CCATM
- Poursuite de la mise en œuvre de plans d'aménagement (PCA et PCA dérogatoires au plan de secteur, Périmètres de remembrement urbain – « PRU ») pour répartir les espaces et leur destination dans l'intérêt de l'ensemble des habitants. Priorité sera donnée aux zones définies dans le SStr comme nécessitant un « plan d'ensemble ».
- De ce point de vue, un enjeu important concerne l'avenir du site de GSK Genval. Si le futur propriétaire/promoteur souhaite en changer la destination, la commune devra faire prévaloir l'intérêt général et le respect de sa politique générale d'aménagement du territoire. Si un PRU doit être lancé pour ce site, il y aura lieu de désigner un auteur de projet indépendant du promoteur et il faudra veiller à consulter largement la population sur les nouvelles options d'affectation
- L'inventaire permanent et raisonné des biens communaux, bâtis ou non, avec les indications utiles sur l'état de ces biens de grande valeur culturelle ou environnementale,... La commune ne doit pas hésiter à lancer des procédures de classement pour les biens menacés, à sauvegarder (si elle aboutit, cette procédure, outre la protection du bien, permet d'obtenir des subsides). Une des premières applications pourrait être la protection de l'ancienne ferme rue Lambermont ; il pourrait en être de même avec la cure Ste-Croix
- Pour les biens identifiés, un plan et donc des budgets, et un calendrier de restauration ou de rénovation doivent être établis. La 1^{ère} phase de la restauration de la maison « art nouveau » du Beau Site à Genval est réalisée ; pour une pleine mise en valeur du bâtiment, la 2^{ème} phase devra être mise en œuvre.
- Le bâtiment de la cure Ste-Croix se dégrade, en raison du litige quant aux droits de propriété. En attendant l'issue de ce litige, et indépendamment

d'une procédure de classement, la commune doit prendre toutes les dispositions de sauvegarde, tout en préservant ses droits futurs

- La réaffectation de l'ancienne école de Genval en logements et crèche doit être menée à bonne fin
- Un plan d'acquisition de biens remarquables non communaux après inventaire ou en cas de projets privés inadéquats.
- L'application stricte du RCU aux centres de bâtis anciens.
- Des zones de protection qui seront imposées entre les implantations industrielles nouvelles d'une part et les zones d'habitat ou les zones vertes d'autre part.
- Tendre à préserver les zones de « cours et jardins » dans l'idée de maintenir un maximum de potagers ou de terres pour une production maraichère locale
- La promotion de PME¹⁹ économes d'énergie et non polluantes.
- La poursuite systématique des entreprises qui ne respecteraient pas les normes en vigueur.
- La prise en compte de la nécessité de recréer, à terme, un centre commercial à Rosières (Rosier-Bois). Cela impose que la commune élabore un autre projet basé sur un autre objectif que la rentabilité économique. Mené avec les habitants de Rosières, ce projet développerait un lieu où coexisteraient des activités qui répondent à d'autres dimensions. Par exemple : une garderie d'enfants, un magasin du monde, un point-poste, une salle d'exposition, une maison médicale et de soins.
- La poursuite des travaux d'embellissement des cimetières et d'entretien du petit patrimoine auxquels la communauté est attachée.

2. La commune est responsable de la préservation des sites naturels :

- La commune restera fortement impliquée dans la gestion de la Grande Bruyère et la soutiendra dans le respect de la convention de gestion avec les RNOB ; elle soutiendra la gestion de la réserve « du Confluent » et sa préservation comme réserve naturelle.
- L'aménagement et la réhabilitation de la sablière de Rosières seront poursuivis.
- Le domaine du bois de Rixensart et de la zone humide : ce domaine privé de la famille de Mérode présente une richesse naturelle qui doit être préservée. La commune, appuyée par la Région et les associations, ne peut y intervenir que par le dialogue avec les personnes chargées de la gestion du site. Il s'agit notamment de préserver l'accès au public : outre les sentiers/chemins publics dont l'accès doit être maintenu et amélioré, il faudra négocier l'accès à d'autres sentiers, actuellement sous statut « privé ».
- Le bois communal (appelé aussi « parc communal ») doit être géré comme tel (en collaboration avec le groupe ad hoc du PCDN) et la biodiversité devra être préservée ; les sentiers de promenade seront entretenus, de même que l'étang. Le sentier didactique sera entretenu et valorisé
- La commune établira, sur base du premier inventaire du PCDN, une liste exhaustive des sites naturels, des parcs et jardins publics, veillera à leur cohésion, et assurera leur surveillance.

19 PME : Petites et Moyennes Entreprises (voir glossaire explicatif)

- Les zones humides seront protégées en application du Schéma de structure, du PCDN et du Contrat de Rivière. En cas de nécessité, la commune achètera les parcelles nécessaires en bord de rives. Le niveau des fonds de vallée sera maintenu et les zones inondables seront maintenues, voire étendues et/ou restaurées. La protection et la surveillance de ces zones se feront en coopération avec les associations d'environnement.
- Les sentiers seront entretenus par une équipe chargée de leur rénovation et de leur signalisation.
- L'usage d'herbicides par le service des Travaux sera strictement limité ; priorité sera donnée au fauchage ou à d'autres modes d'entretien ; le personnel communal sera formé à la gestion dite « différenciée » des espaces verts
- La gestion des zones naturelles sera effectuée en associant : équipe plantations du service des Travaux, associations, groupe PCDN, habitants, afin de créer une dynamique durable ; l'information des habitants sur la richesse des zones naturelles de la commune et l'importance de leur préservation doit être largement diffusée, de même que l'ouverture de ces zones (sauf endroits très « sensibles ») au habitants doit être assuré. Un effort pédagogique permanent doit être fait à ce sujet : la préservation des zones naturelles est l'affaire de tous et pas d'une poignée d'irréductibles verts...

3. La préservation et l'amélioration de la qualité des eaux ; égouttage.

- Pour l'eau potable, la commune, partenaire de l'IECBW²⁰ et de la SWDE²¹, doit obtenir de ces intercommunales qu'elles préservent la qualité et la durabilité des captages et réduisent la teneur en nitrates à Rosières et à Rixensart.
- Des dossiers sur la qualité des eaux de distribution, la promotion de celle-ci par rapport à l'eau en bouteille,..., doivent être régulièrement publiés dans le Rixinfo et sur le site, en concertation avec les intercommunales. De même, des informations régulières doivent être publiées à destination des habitants sur la problématique de l'eau en général.
- Elle doit encourager vigoureusement les pratiques d'éco consommation de l'eau et l'utilisation des eaux de pluie (cf. prescriptions du RCU), à commencer par ses propres services (cf. récupération des eaux de pluie par le service Travaux pour le nettoyage des voiries et avaloirs : réutilisation de la citerne existante) et dans tout nouveau projet de bâtiments communaux ; formation du personnel communal en ce domaine.
- Elle doit surveiller l'application du Contrat de rivière, traquer les « points noirs » identifiés (collaboration éco conseil, agent constatateur et service Travaux).
- Elle doit poursuivre et si possible achever la réalisation de l'égouttage de la commune selon un calendrier raisonnable et des priorités claires et objectives ; envisager là où c'est possible l'évacuation différenciée des eaux de pluie (hors égouts).
- Lors de la réalisation des travaux d'égouttage, une information claire doit être fournie aux habitants ; un suivi des raccordements individuels doit être fait.

20 IECBW : Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant Wallon (voir glossaire explicatif).

21 SWDE : Société Wallonne Des Eaux (voir glossaire explicatif).

- Une action préventive doit être menée pour promouvoir l'épuration individuelle et collective des eaux usées dans les zones où l'épouttage n'est pas prévu ; la commune doit pouvoir jouer un rôle de facilitateur pour les habitants concernés.

4. La réduction des déchets et des immondices est la première action à mener. Il faut :

- Développer dans tous les lieux et par tous les moyens l'information sur les techniques de réduction des déchets à la source ; la Commune doit en donner l'exemple. Maintien des primes pour achat de couches réutilisables. Promotion des gobelets réutilisables (écoles, fêtes communales et de quartiers,...). Actions également du côté des commerçants en vue de réduire les emballages
- Mobiliser la réflexion citoyenne sur la politique des déchets ; maintenir et élargir le groupe de travail « déchets » ; l'information des habitants sur la problématique des déchets et la politique communale en ce domaine doit être renforcée.
- Dans le respect de la législation sur le coût-vérité des déchets, envisager une fiscalité liée à la quantité de déchets produits par un changement dans le mode de collecte: par exemple, le système des conteneurs à puce doit être examiné, en minimisant toutefois l'investissement pour les habitants.
- Toujours dans le respect de la législation, maintenir, voire renforcer, une taxation (taxe forfaitaire et sacs payants) visant à la réduction des déchets tout en tenant compte des revenus et de la composition des ménages
- Tout en ayant à l'esprit les compétences déléguées par la commune à l'IBW en ces matières, promouvoir la bio méthanisation (l'IBW a investi d'énormes moyens dans l'incinération !), ainsi que les techniques de réutilisation des déchets, notamment par une aide aux entreprises qui gèrent ces filières écologiques.
Pour ce faire, poursuivre le ramassage des déchets verts qui vient de démarrer par quartier dans la commune. Maintenir les primes pour l'achat de compostières individuelles et promouvoir/organiser les compostières de quartier. Promouvoir l'information sur le service de ramassage de déchets verts à domicile à la demande, et collaboration avec le CPAS pour promouvoir ce service auprès des personnes âgées et à faibles revenus
- Encombrants : les deux tournées annuelles de ramassage semblent satisfaisantes mais la réflexion doit être poursuivie sur l'évolution éventuelle de ce service ; envisager l'adhésion à la « Ressourcerie » (en partenariat avec l'IBW, entreprise d'économie sociale de recyclage et réutilisation d'encombrants) ou promouvoir d'autres initiatives d'économie sociale dans cette filière.
- Examiner la possibilité d'utiliser des sacs poubelles biodégradables, sans oublier qu'actuellement les collectes des déchets ménagers sont emmenées à l'incinérateur.
- Promouvoir l'information sur les différentes filières de recyclage (Amiante, CD, DVD, liège...). Contribuer à l'organisation de filières encore inexistantes
- Poursuivre la promotion du tri sélectif dans les écoles (matériel, animation,...).

5. Les diverse nuisances doivent être réduites, réglementées et contrôlées :

- En intégrant cet aspect dans tout permis d'urbanisme, et dans les travaux de voiries (améliorer l'information des riverains, en plus des efforts déjà réalisés !).
- En poursuivant les auteurs de toute infraction (assurer une bonne collaboration avec l'agent constatateur, les services Eco conseil, Urbanisme, Travaux et la police).
- Propreté publique : vastes actions de prévention/information/sanctions, avec l'aide de l'agent constatateur et des services Eco conseil et Travaux, aux endroits les plus « touchés » par les déchets sauvages ; renforcement et actions de motivation des équipes « propreté » du service Travaux ; les opérations type « pouces verts » ou « grand nettoyage de leur quartier par les habitants » sont une bonne chose, à condition qu'un suivi soit effectué !
- En menant des campagnes de sensibilisation aux nuisances et aux moyens de prévention, notamment pour l'utilisation des GSM.
- En appliquant aux antennes-relais GSM le principe de précaution, en visant la norme de précaution de 0,6 V/m (norme légale : 3V/m). Appel aux services d'un organisme indépendant pour contrôler les émissions et le respect des normes, développer l'information aux riverains ; dans l'incertitude quant aux effets à long terme, avis négatif du Collège sur toute demande d'antenne/pylône supplémentaire et, le cas échéant, actions en recours auprès du Conseil d'Etat en cas d'autorisation accordée par la Région. Poursuite de l'action en justice pour démanteler le pylône de la gare de Rixensart.
- En agissant sur la circulation automobile : multiplier les zones à vitesse réduite (« 30 », « 20 »,...), priorité aux piétons et cyclistes, revêtements plus silencieux.
- En publiant régulièrement dans Rix-Info ou en indiquant les publications ou les sites où on peut les obtenir, les mesures de qualité de l'air et celles du bruit, notamment causé par l'augmentation du survol aérien des communes du Brabant wallon.

6. La commune doit définir une politique de l'énergie. Il s'agit de stratégies à mettre en œuvre pour utiliser rationnellement l'énergie par :

- Poursuivre les audits énergétiques des bâtiments communaux (y compris Régie foncière !) et la mise en œuvre des audits déjà terminés (cf. Complexe sportif) ; installer une comptabilité et un cadastre énergétiques des bâtiments communaux (bilans énergétique et carbone) ; intégrer ce programme dans un « plan de développement durable pour les infrastructures communales ».
- dans tous les projets de nouveaux bâtiments communaux ou de rénovations (y compris Régie foncière !), priorité aux économies d'énergie (passif ou très basse énergie : viser un ratio énergétique/m² à ne pas dépasser), à l'utilisation de matériaux durables et à l'utilisation d'énergies renouvelables ; lancement d'une étude sur un système de cogénération électricité-chaleur destiné à alimenter un ensemble de bâtiments publics ou d'intérêt public relativement concentrés (piscine, hall de sports, écoles, CPAS, Maison communale, etc.) autour du centre de Rixensart.
- d'économiser l'énergie dans les bâtiments communaux en y impliquant le personnel ; création d'une « brigade éco énergie » ;
- de choisir pour les achats de nouveaux véhicules communaux, ceux qui roulent au gaz ou aux carburants propres ou à l'électricité pour les

véhicules qui font de fréquents arrêts ; idem à négocier avec les TEC et les services de transport et navettes privées de bus.

- Maintenir la fourniture d'électricité verte pour la commune (bâtiment et éclairage public).
- de soutenir avec d'autres communes tout projet de développement des énergies renouvelables (éolienne, biomasse, pellets, solaire ; projet intercommunal d'éolienne(s) de puissance : Ottignies-Rixensart – Lasne, à installer sur le plateau agricole qui surplombe le point-triple de ces communes).
- Veiller à l'application de la législation PEB visant à intégrer les économies d'énergie (panneaux solaires, orientations des maisons, ...) dans les constructions ; permettre les dérogations à ce sujet, conformément aux options du RCU. Idem pour l'utilisation de matériaux durables (éco construction)
- Inciter les habitants aux investissements en économie d'énergie, à l'éco construction ou l'éco rénovation ; examiner la possibilité/l'opportunité d'accorder des primes pour ce faire, complémentairement à celles de la Région ; l'aide pourrait être aussi envisagée en nature (ex. : fourniture de bois de chauffage issu du bois communal).
- Promouvoir la création d'éco quartiers ou d'éco hameau, avec la collaboration des habitants.
- Informer les habitants, réaliser et diffuser dans Rixinfo et sur le site un dossier sur les pratiques d'économie d'énergie, sur les sources disponibles de formations et d'information, sur les distributeurs alternatifs. Mettre en place un guichet de l'énergie par le recrutement d'un « éco-passeur », subsidié par la Région ;
- Respecter les engagements de la commune dans le cadre de l'Agenda 21 local en ce qui concerne le développement durable de ses infrastructures et inciter les habitants et des entreprises à faire de même.
- Maintenir l'adhésion au Fonds pour la réduction des coûts de l'énergie (« FRE ») ; examiner la possibilité de donner la priorité aux revenus les plus faibles.

Le site des anciennes Papeteries de Genval et le quartier de Maubroux

L'enjeu des prochaines années sera de veiller au respect strict des prescriptions du PCAD des Papeteries et de la cohérence de son urbanisation avec les options du futur PCA de la gare de Genval. En particulier, il s'agira de veiller à la sauvegarde du quartier de Maubroux et à la maîtrise des aménagements consécutifs aux travaux du RER

La commune devra veiller à

- Donner au service Urbanisme les moyens de contrôler l'évolution des travaux du site des Papeteries et le respect des prescriptions du PCAD, notamment en matière de respect du phasage des constructions, des densités et superficies construites, d'aménagement des voiries et espaces

publics et des nouvelles berges de la Lasne, de performance énergétique des bâtiments, d'éco construction, de mobilité douce,...

- Poursuivre les efforts pour que notre Régie foncière obtienne du promoteur des logements à des conditions abordables aux revenus moyens ; solliciter des subsides à cet effet (Province, Région via les noyaux d'habitat,...)
- Eviter que ce quartier ne devienne une « réserve chic » ; veiller à ce qu'il soit ouvert sur le reste du quartier de Maubroux ; veiller à ce que le développement commercial des Papeteries reste compatible avec celui de Maubroux et prévoir des mesures (par ex. utiliser les futurs parkings RER pour les commerces de Maubroux ou en prévoir dans le cadre du PCA de la gare de Genval).
- Dans le cadre de l'étude du PCA de la gare de Genval, prévoir des aménagements du quartier de Maubroux, en particulier en matière de mobilité et compte tenu tant de l'aménagement des Papeteries que du futur RER. A ce sujet, l'actuelle étude mobilité des carrefours de la gare de Genval doit être un point d'attention prioritaire : cette étude doit être finalisée et des options claires doivent être prises, notamment en ce qui concerne la nouvelle voirie menant le trafic en provenance de Rosières à partir du nouveau rond-point de la place Becquevort et de l'évolution du trafic rue de Rixensart. En tout état de cause, priorité doit être donnée à la mobilité douce, à la sauvegarde des spécificités du quartier et à la concertation avec les habitants (outre les points précédents, des questions se posent sur sort de l'ancien bâtiment de la police et des logements à l'arrière, de l'antenne, de l'accès aux sentiers menant de Maubroux vers la vallée de la Lasne,...)

Axe n°3 : Mobilité

La mobilité est un axe prioritaire d'action. Les problèmes se multiplient et la voiture individuelle continue d'envahir les voiries et espaces publics ; le transport routier également. Tous les quartiers sont touchés et les plaintes des habitants se multiplient.

La contradiction est patente : chacun veut plus de mobilité individuelle, chacun se plaint des nuisances de celle des autres.

Sans action volontariste, on peut gager que la situation s'aggraverait avec l'arrivée du RER et l'aménagement du site des Papeteries, malgré les études d'aménagement en cours. Aucune politique de mobilité ne sera efficace sans une vision globale de l'aménagement du territoire et une large concertation.

La priorité doit aller à la mobilité douce : c'est un des axes d'actions de l'agenda 21 local. Cette priorité doit notamment se marquer dans celles du service Travaux de la commune.

Un objectif incontournable : une politique volontariste, globale et concertée en faveur de la mobilité « douce »

Ecolo Rixensart désire que :

- Le lien entre mobilité et aménagement du territoire soit constant, notamment dans la volonté de « resserrer » l'habitat, de le rapprocher des services et commerces, de favoriser l'installation des services et commerces dans les quartiers.
- La Commune s'entoure de l'avis de la CCATM dont une sous-commission « Mobilité » doit devenir le **pilier de la concertation citoyenne avec tous les acteurs** (riverains, associations, PCDN groupe « sentiers », Syndicat d'initiative, cyclistes, piétons, ...)
- Le Plan Intercommunal de Mobilité (« PICM » de Rixensart, Lasne La Hulpe) soit mis en œuvre, hormis bien sûr tout ce qui concerne la RN 257, en concertation avec les habitants et la sous-commission mobilité de la CCATM, et en tout cas pour tout ce qui concerne les transports en commun et la mobilité douce; que soient également suivies et mises en œuvre les options et prescriptions du Schéma de circulation (« SchCirc ») du Schéma de structure révisé
- Les documents ci-dessus (PICM, SchCirc) doivent aussi pouvoir être revus ou modulés à la lumière des évolutions nouvelles, le cas échéant. En particulier, la hiérarchie des voiries, telle qu'établie dans ces documents sur base d'une analyse antérieure, ne doit pas être appliquée « à l'aveugle » : elle doit être confrontée à la réalité de terrain chaque fois que

son application stricte pour protéger une voirie risque d'engendrer une aggravation des problèmes dans d'autres voiries !

- Les priorités intègrent les objectifs de réduction des pollutions et des nuisances (encombrement, bruit), d'encouragement à l'utilisation des transports en commun et des modes de mobilité douce.
- Une campagne permanente d'information (dossiers, débats) soit menée, notamment dans les écoles, dans Rix-info et sur le site, pour l'éducation à la « mobilité responsable », la sécurité de tous les usagers ; il s'agira de favoriser le dialogue pour comprendre les préoccupations citoyennes et, en retour, expliquer règlementations et contraintes.
- La « journée sans voiture » soit adaptée à la fois pour en alléger la charge d'organisation et le coût et pour la rendre plus efficace et durable (plus fréquente mais décentralisée, en lien avec Rixenfêtes, ...) ; que l'accent soit mis, en revanche, sur la « semaine de la mobilité et des actions à plus long terme.
- L'ensemble des espoirs, des attentes et des problèmes posés par les projets du RER soit débattus et clairement posés, notamment pour l'aménagement des quartiers des gares de Genval et Rixensart, dans le cadre de l'élaboration des PCA en cours pour ces 2 centres ;
- en ce qui concerne les travaux du RER plus précisément, il s'agira de renforcer à la fois le suivi/contrôle des travaux et l'information des habitants. La commune doit maintenir une pression constante sur Infrabel afin d'obtenir le respect des engagements pris notamment pour minimiser les nuisances pour les habitants.
- Les investissements en matière d'éclairage public soient clairement planifiés et donnent la priorité à la sécurisation des passages pour piétons et des sentiers

Des actions concrètes

En préambule, il nous semble indispensable de renforcer la cellule « mobilité » du service Travaux, tant en personnel technique qu'ouvrier : cette cellule doit être mise en mesure de prendre plus d'initiatives en faveur de la mobilité douce, en particulièrement pour les cyclistes. Cette cellule doit aussi avoir son mot à dire dans toutes les décisions d'aménagement de voiries. D'une façon générale, la mobilité douce doit pénétrer, elle aussi « doucement », les mentalités au sein du service Travaux...

1. Les transports en commun – Le covoiturage :

- Poursuivre l'amélioration (horaires, fréquences, points d'arrêt, circuits, tarifs) des navettes TEC vers les gares, notamment via la création d'un comité des usagers. Améliorer entre autres la navette sur Rosières.

A moyen terme, ce service de navettes doit être renforcé si l'on veut éviter la congestion automobile autour des gares RER !

- Poursuivre les contacts avec les TEC et DE LIJN pour la mise en place d'un « bus local » afin de renforcer les liaisons entre tous les quartiers et les gares, les services communaux, et les commerces. Dans cette perspective, la priorité doit être donnée au « désenclavement » de Rosières, après la réduction drastique du service assuré jusqu'ici par « De Lijn »
- Dans la foulée, poursuivre les contacts avec les TEC pour renforcer les lignes existantes sur la commune (lignes 36 et 366)
- Faire pression sur DE LIJN et les TEC pour l'utilisation de véhicules peu polluants et adaptés aux voiries empruntées ; intervenir pour que les chauffeurs coupent leur moteur à l'arrêt, dans la mesure du possible (tant pour les sociétés de transport public que privé).
- Créer un système de PASS intra communal, élargi aux communes voisines.
- Veiller à la bonne information et organisation des transports scolaires assurés par les TEC.
- Mettre au point un plan de mobilité « pilote » pour l'administration communale et le CPAS ; veiller à l'application de la prime « vélo » pour le personnel communal et examiner la possibilité de la renforcer pour encourager le personnel à se déplacer en mode doux (à pied, à vélo, en transport en commun)
- Encourager les plans de mobilité des entreprises, en y intégrant les trajets piétonniers sécurisés (ex : le sentier de la source).
- Prendre des initiatives pour développer le covoiturage (exemple : dans les écoles, diffuser la liste des enfants de la classe à tous les parents pour favoriser le covoiturage) et le car-sharing avec les associations déjà actives dans ces domaines (Car pool Piazza, VAP,...), et promouvoir ces systèmes par le Rixinfo et sur le site de la commune ; examiner la possibilité d'installer une ou des stations de type « Cambio ».
- Promouvoir les services de taxi et un service de taxi « social » par le CPAS.

2. Les piétons et les cyclistes :

- Etendre le réseau des sentiers, pour relier les gares aux entreprises et aux écoles ; mieux indiquer les itinéraires piétons pour relier les différents quartiers et points d'attraction ; améliorer, développer, entretenir (sans user d'herbicides !) les sentiers de promenade, notamment dans la vallée de la Lasne. Mener à bien les actions de réouverture de sentiers privatisés. Promouvoir la diffusion des cartes de promenades établies par le Syndicat d'initiative ; diffuser les itinéraires piétons (Rixinfo, site, plans « Decaux »...).
- Etablir une programmation des travaux de réfection/construction de trottoirs, avec priorité aux itinéraires « Pédibus » et vers les gares, services et différents points d'attraction. Intervenir systématiquement

pour tailler ou faire tailler les haies envahissantes empiétant sur les trottoirs !

- Etendre et sécuriser les liaisons cyclistes entre les quartiers et vers les gares, les centres, les services,..., en s'inspirant des pratiques d'autres communes ; penser aux cyclistes et aux piétons lors de l'aménagement des voiries, lors de travaux en voirie,...
- A ce sujet, une attention particulière doit être apportée à la circulation des cyclistes dans les aménagements autour des gares RER, dans le cadre de l'élaboration des PCA et des permis RER encore à délivrer. La question est d'importance car le vélo sera l'une des solutions pour éviter l'engorgement autour des gares RER ! A Genval, il s'agira d'insérer au mieux et de façon sécurisée les vélos dans les voiries et aux carrefours ; à Rixensart également, en attirant l'attention sur la nécessité de faire respecter l'engagement obtenu d'Infrabel de réserver une voie aux piétons et cyclistes le long du parking « Pèlerin » afin d'assurer une liaison sécurisée avec le sentier du Pèlerin. Nous plaçons en outre pour que la zone de réservation aménagée par l'entrepreneur RER entre le Patch et le parc à conteneurs le long des voies, soit reprise par la commune avec l'accord des propriétaires concernés, et aménagée en piste cyclable.
- Développer les formations « Pro vélo » dans les écoles et pour les adultes.
- Multiplier, aménager et signaler les « itinéraires vélos » pour relier les différents quartiers et points d'attraction de la commune ; en particulier, l'attention devra être portée sur les itinéraires reliant les différents quartiers aux gares, en prévoyant les aménagements à cet effet. Diffuser les cartes et itinéraires « vélos » (Rixinfo, site,...).
- Examiner la possibilité d'installer des stations de type « Villo ».
- Développer la mobilité lente pour les écoles: renforcer, promouvoir et développer le réseau des Pédibus (sécuriser, entretenir les parcours, soutenir, motiver les accompagnateurs).
- Distribution d'équipements de sécurité pour les cyclistes et les piétons, notamment via les écoles.
- Encourager par une prime les employés communaux qui viennent travailler à pied ou à vélo.
- Multiplier et sécuriser les parkings pour les vélos, notamment près des gares, services, bibliothèques, maisons de quartier, etc. Prévoir en particulier des range vélos pour les vélos électriques et des bornes de rechargement.
- Poursuivre l'examen de la mise en zones 30 ou zones résidentielles (zones 20) de voiries, en particulier des rues sans trottoirs ; prévoir les aménagements à cet effet. Mener à bonne fin l'aménagement de la rue des Ecoles en ce sens. Poursuivre les aménagements d'autres voiries toujours dans le souci de ralentir la circulation des voitures, de sécuriser piétons et cyclistes.

3. Les voiries pour voitures et poids lourds :

- A l'intérieur des budgets, respecter les autres priorités du Plan de Mobilité
- Fixer et annoncer les priorités dans la liste des travaux : un plan pluriannuel d'entretien des voiries, avec indication des budgets nécessaires doit être établi, après une large concertation. Améliorer l'information et la concertation avec les riverains pour l'organisation des travaux de voiries ; veiller à leur bonne signalisation.
- Rencontrer systématiquement les riverains, et tenir compte de l'ensemble, pour éviter de déplacer les problèmes au lieu de les résoudre (notamment quand il s'agit de modifier des sens de circulation)
- Appliquer au mieux le PICM, de manière réaliste et en le confrontant régulièrement aux évolutions « de terrain ».
- Faire respecter par le gros charroi de transit le sens et les parcours obligatoires de circulation instaurés dans la commune.
- Continuer à intervenir pour imposer une meilleure coordination et un meilleur contrôle des services et entreprises qui installent les canalisations diverses, dans le but de préserver l'intérêt des riverains aussi bien que les finances communales. Examiner la possibilité d'imposer une caution aux impétrants
- Dans les travaux de voirie, prévoir les possibilités de passage des véhicules de secours, ainsi que des parkings (y compris « vélos » !). A ce sujet, il faudra constamment rechercher un compromis entre la nécessité de pouvoir garer sa voiture et la volonté de ne pas encourager le « tout à la voiture »... Les commerçants doivent par exemple se défaire de l'idée que « sacrifier » du parking voitures au profit des deux-roues, n'est pas forcément négatif pour leur chiffre d'affaires...
Le système de « zones bleues » a été mis en place et donne satisfaction malgré certaines difficultés. Il s'agira de faire évoluer la réglementation et la délimitation des zones en fonction des réalités.
- Favoriser une vitesse modérée et continue plutôt qu'une succession de brusques ruptures de vitesse ; des effets « de porte » simples et efficaces, accompagnés de mesures plus répressives (radars) devraient être prévus aux entrées dans la commune et à intervalles réguliers dans les voiries où la vitesse est excessive.
- Améliorer l'étude par simulation en trois dimensions de l'impact des ronds-points à créer ; y être attentif à l'intégration de la circulation des cyclistes.
- Privilégier les parkings aux revêtements absorbants (non étanches aux eaux pluviales).
- Sanctionner plus systématiquement et plus sévèrement les conduites dangereuses (vitesse, utilisation de GSM, ...), les stationnements dangereux ou gênants, en particulier sur les trottoirs et pistes cyclables.

Axe n°4 : Logement

La priorité absolue doit être de diversifier l'offre de logements sur la commune. Le constat actuel est celui d'une hausse constante des prix du logement à Rixensart qui est devenue l'une des communes les plus chères de Wallonie. L'offre de logements publics représente environ 5% du total des logements à Rixensart. Malgré ce taux, supérieur à celui de bien des communes du Brabant wallon, l'offre de logements accessibles est cruellement insuffisante et les ménages les moins fortunés sont de facto exclus de notre commune. Outre les nécessaires investissements en logements publics, les solutions passent aussi par un lien fort avec la politique communale d'aménagement du territoire : conformément aux options et prescriptions du Schéma de structure, il y a lieu, pour réduire le coût du logement, de densifier, resserrer et diversifier l'habitat dans les zones de centre, sans viser nécessairement à augmenter le nombre total d'habitants. Par ailleurs, l'éco construction doit être privilégiée aussi pour les logements.

Tant l'aspect « social » que « durable » de la politique du logement constituent des axes d'actions de l'agenda 21 local.

Augmenter et diversifier l'offre de logements à prix décents – Promouvoir le logement durable.

- La commune et le CPAS doivent utiliser toutes leurs ressources foncières prioritairement pour créer du logement public. Il ne peut être question de céder des terrains ou bâtiments appartenant à la commune ou au CPAS « pour équilibrer les comptes ». Il y va de même, évidemment, pour la Régie foncière. Si, exceptionnellement, une telle opération devait se faire, elle ne pourrait concerner qu'un bâtiment quasi en ruines (en aucun cas pour un terrain constructible), trop onéreux à rénover, et le produit devrait en être intégralement réinvesti dans la création/rénovation de logements publics.
- Nous proposons de mettre à jour et d'utiliser le recensement des habitations inoccupées, à commencer par les bâtiments appartenant à la commune, en promouvant une politique de logements à prix modérés et en favorisant un accord avec les propriétaires sous forme, par exemple, d'une convention tripartite (Agence immobilière sociale (AIS²²) ou Régie

22 A.I.S. : Agence immobilière sociale

foncière – Propriétaire – Locataire). Utiliser la fiscalité communale pour inciter les propriétaires de logements inoccupés à participer à ces projets.

- Il s'agira de veiller à étudier les besoins et les possibilités d'aménager ou de créer des logements adaptés aux personnes âgées, aux personnes moins valides.
- Le partage des habitations, via la transformation des logements (tout en évitant tout risque de spéculation) permet d'offrir des solutions. Les projets devront veiller au respect du RCU, des règles de salubrité, du principe de densité des zones d'affectation. A ce sujet, des dérogations aux normes maximales de densité pourraient être accordées sous une **double** condition : le projet doit être proche d'une zone de centre et il doit s'agir de création de logements publics ou à des conditions de loyers assimilables (divisions de maisons pilotées par l'AIS pour y maintenir un ménage de personnes âgées tout en offrant du logement à de jeunes ménages, la Régie foncière, ...).
- La question des logements pour étudiants doit être abordée : la pénurie de « kots » d'étudiants à LLN pourrait entraîner une pression vers la construction de ce type de logements dans la commune. Il y aura lieu de vérifier si nous disposons des outils pour, le cas échéant, encadrer ce phénomène.
- Il est impératif de mener à bonne fin les PCA des centres de Genvat et Rixensart dont l'objectif est de définir les zones où le logement pourrait être densifié, en particulier le logement public. L'absence de cadre réglementaire risque par ailleurs de livrer ces quartiers à des projets de promotion privée incompatible avec nos objectifs de développement de l'offre de logements publics.
L'identification des zones à densifier, vu son caractère délicat et les réactions des riverains qu'elle engendre, doit se faire dans la plus grande transparence. L'information de la population doit être menée avec constance.
- Dans ce cadre, nous défendons le projet de Notre Maison en contrebas des immeubles sociaux avenue Marchal : il augmentera l'offre de logements sociaux et moyens dans une zone très proche du centre et de la gare, améliorera la mixité sociale, désenclavera la quartier. Il y aura toutefois lieu de veiller à la bonne implantation des bâtiments compte tenu de la proximité du RER. Nous défendons aussi le projet d'une certaine urbanisation le long du sentier de la Procession : il permettra de diversifier l'offre de logements (habitat groupé de maisons avec jardin pour familles avec enfants) près du centre. Si la politique majoritaire faisait défaut pour ce projet, il y aurait lieu de rechercher des alternatives permettant le même type de diversification.
- La commune doit, dans tous les cas, promouvoir le logement durable : des bâtiments économes en énergie et utilisant des matériaux durables (« éco habiter et éco construire »), tant pour le logement public que privé ; notre RCU révisé en fait une de ses options et permet les dérogations éventuellement nécessaires.

- Assurer le contrôle de salubrité des logements et renforcer les moyens pour y parvenir.

Renforcer le rôle de la Régie foncière

- Renforcer les moyens de la Régie (et donc de sa dotation annuelle) en fonction d'un objectif quantitatif annuel d'entretien, de rénovation et/ou de construction (par exemple création de minimum 10 logements par an). Outre l'augmentation nécessaire du parc de logements, nous mettons l'accent aussi sur la poursuite tout aussi nécessaire des efforts pour l'entretien/rénovation du parc existant. Au minimum, la Régie doit mobiliser tous ses moyens actuels pour atteindre ses objectifs (utilisation de ses réserves, de sa capacité d'emprunt, les charges financières tendant à être équilibrées par les loyers, ...).
- La Régie foncière doit également améliorer son fonctionnement administratif et technique. Des mesures en ce sens viennent d'être prises mais elles doivent être poursuivies, notamment en ce qui concerne la direction technique. L'information, le dialogue et la concertation avec les locataires doivent être améliorées. Des comités de locataires devraient être mis sur pied. L'attribution des logements doit se faire dans la plus grande transparence
- Revoir les loyers pratiqués par la Régie, dans un sens plus social.
- Créer une antenne locale de l'AIS ou examiner d'autres moyens pour rendre plus active et efficace l'action de l'AIS provinciale, en collaboration avec la province et les communes voisines.
- Promouvoir, à l'échelle locale de Rixensart et des communes environnantes, l'étude et la réalisation de projets pilotes d'accès au logement (habitat partagé, groupé, kangourou,...).
- Renforcer la concertation en matière d'offres de logements entre la Régie foncière, l'AIS, le CPAS et la société « Notre Maison ». A cet égard, le recrutement d'un « éco passeur », dont une des tâches est celle de « conseiller en logement », doit être mené à bonne fin. Une de ses missions sera de centraliser les offres de logements publics et à loyers modérés disponibles dans la commune.
- Poursuivre la réalisation du projet « logements/crèche » avec Notre Maison sur le site de l'ancienne école de Genval (« SAR » place communale de Genval). Le projet devra être revu en maintenant toutefois un nombre de logements suffisant ; la concertation avec les riverains semble impérative !
- Activer les projets repris dans l'ancrage communal (projets bénéficiant des aides prévues à cet effet par la Région wallonne) et d'autres projets « logements » qui pourraient bénéficier d'aides provinciales ou régionales. A ce sujet, il faut, par exemple, reprendre les négociations avec le promoteur du projet des Papeteries pour obtenir des logements à des

conditions abordables aux revenus moyens (subsidés à solliciter à la Province ou à la Région dans le cadre du dossier des noyaux d'habitat,...).

- D'une façon générale, la Régie foncière doit poursuivre la promotion de l'accès au logement des jeunes, futurs participants à la vie communale de demain.

Une politique sociale du logement.

- Développer, avec le CPAS, les possibilités de logements d'urgence et de transit ; le CPAS doit poursuivre aussi sa politique d'aides loyer.
- Veiller à une application stricte des critères légaux d'attribution des logements sociaux.
- Dans la mesure du possible et en gardant à l'esprit la problématique de la propriété foncière (le public ne peut construire des logements que sur des terrains dont il est propriétaire...), examiner les possibilités de diversifier les lieux d'implantation de logements sociaux vers des endroits plus centraux et mieux équipés, conformément aux options du SStr.
- Intégrer dans les nouvelles réalisations des solutions structurelles et architecturales adaptées permettant l'abaissement du coût des logements tant au niveau des économies d'énergie, que de l'entretien des bâtiments ou des services à la population (parking, commerces, crèches, ...).
- Assurer une action dynamique et vigilante des mandataires représentant la commune au sein de la société de logements sociaux Notre Maison. Il y a lieu, à ce sujet, de poursuivre la pression pour que Notre Maison améliore l'entretien de son parc de logements
- Privilégier dans tous ces domaines une collaboration positive avec les comités de locataires.

ANNEXE : GLOSSAIRE EXPLICATIF

ALE : Agence Locale pour l'Emploi :

L'A.L.E. offre, à des demandeurs d'emploi, la possibilité d'obtenir un complément à leurs allocations de chômage ou d'intégration sociale par le biais de travaux de proximité au service des personnes, pouvoirs publics locaux, écoles, associations non commerciales.

Est automatiquement inscrit à l'A.L.E. :

Tout demandeur d'emploi depuis 2 ans ou plus;

Tout demandeur d'emploi âgé de 45 ans ou plus, sans emploi depuis plus de 6 mois.

Les personnes qui perçoivent le revenu d'intégration (anciennement minimex) ont la possibilité de s'inscrire volontairement à l'A.L.E. de leur commune.

L'A.L.E. invite la personne concernée à une entrevue personnelle et lui donne des renseignements complémentaires sur son fonctionnement. Elle peut alors connaître l'intérêt de cette personne pour ce type de prestation et signaler sa préférence pour un type d'activités ou l'autre. La personne inscrite à l'A.L.E. reçoit chaque mois un formulaire de prestations; celui-ci prouve qu'elle peut effectuer des activités dans le cadre de l'A.L.E. Sans ce formulaire, elle ne peut se mettre au travail.

Il existe 2 possibilités de se voir proposer du travail dans ce cadre:

Soit la personne, l'organisation ou l'institution qui cherche de l'aide connaît le demandeur d'emploi. Celui-ci peut alors se mettre d'accord avec elle pour exécuter le travail;

Soit l'A.L.E. proposera au demandeur d'emploi une activité qui correspond à ses capacités et à son expérience.

Le nombre d'heures de travail dans le cadre de l'A.L.E. est limité à 45 heures par mois (sauf dans le secteur de l'agriculture et de l'horticulture où la limitation est portée à 90 heures par mois pendant 2 mois par an).

www.rixensart.be

A.I.S. : Agence Immobilière Sociale :

Elle est un intermédiaire entre un propriétaire-bailleur et un candidat locataire.

Elle est liée au propriétaire qui fait appel à ses services soit par un mandat de gestion soit par un bail.

En cas de mandat de gestion, un bail à loyer unit directement le locataire au propriétaire, représenté par l'A.I.S.

L'A.I.S. offre une double garantie au propriétaire :

- assurance de percevoir le loyer, quoiqu'il arrive

- certitude, en fin de bail, de retrouver le bien tel que dans l'état initial

L'A.I.S. assure un accompagnement social du locataire.

www.brabantwallon.be

CCATM : Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la mobilité :

Outil fondamental de démocratie participative, la C.C.A.T.M est un organe consultatif rassemblant les forces vives en présence dans une commune.

Mise en place par le pouvoir communale, elle est habilitée à lui remettre des avis motivés portant sur des projets d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de la mobilité.

Récemment, les aspects « énergie » ont été ajoutés à ses missions. Elle intègre ainsi le citoyen dans un débat qui le concerne et joue, à ce titre, un rôle d'expert collectif au profit d'un meilleur cadre de vie.

Outre son rôle d'expert collectif, la C.C.A.T.M. constitue aussi une chambre de réflexion qui permet aux élus de saisir, de manière plus efficace, au travers des avis remis, les réactions et sensibilités de nombreux groupements représentatifs de sa population.

La C.C.A.T.M. constitue l'une des quatre conditions obligatoires pour qu'une commune puisse accéder à la décentralisation, c'est-à-dire l'autorisation de gestion autonome de sa stratégie d'aménagement.

www.spw.wallonie.be

C.L.E. : Coordination Locale pour l'Enfance

L'offre d'accueil est présentée dans un programme CLE (coordination locale pour l'enfance), envisagé comme un programme d'accueil de l'enfance coordonné et concerté entre les parties concernées et appliqué sur un territoire déterminé.

La concertation des acteurs locaux permet de structurer l'offre d'accueil, et favorise la mise en commun de moyens et l'établissement de synergies visant une plus grande efficacité.

Ce programme CLE est soumis à l'agrément de l'ONE, et reprend des opérateurs de l'accueil situés dans la zone couverte par le programme. Ces opérateurs peuvent également bénéficier d'un agrément et de subventions.

www.one.be

COPALOC : Commission Paritaire Locale

Les Commissions paritaires locales (COPALOC) ont principalement pour missions (suivant leur champ de compétence) :

- De délibérer sur les conditions générales de travail.
- De prévenir ou de concilier tout différend qui menacerait de s'élever ou se serait élevé entre le Pouvoir organisateur et les membres de son personnel relevant du décret.
- D'établir pour le personnel de l'Enseignement officiel subventionné des règles complémentaires aux dispositions statutaires du présent décret et de ses arrêtés d'exécution, et aux règles complémentaires fixées par les commissions paritaires communautaires rendues obligatoires par le Gouvernement.
- De donner des avis sur toutes questions relatives à l'organisation, la défense et la promotion de l'Enseignement officiel.
- Commission centrale de gestion des emplois .

www.ifc.cfwb.be

Contact J

Service rencontres jeunes dont les objectifs principaux sont :

- * Accueil, aide, information pour les jeunes
- * Accompagnement dans diverses démarches
- * Service Job
- * Animations à thème dans les écoles

www.rixensart.be

Contrat de rivière :

Le contrat de rivière se définit comme une nouvelle approche en matière de gestion de la nature, visant à organiser au niveau local une concertation entre tous les acteurs concernés par un cours d'eau pour élaborer une charte qui définit les objectifs de gestion à atteindre et les moyens à employer pour réaliser ces objectifs.

Un contrat de rivière se compose de cinq étapes :

- La constitution d'un partenariat regroupant l'ensemble des usagers de la rivière, c'est-à-dire non seulement les représentants des gestionnaires traditionnels des cours d'eau, mais aussi les autres services administratifs concernés (aménagement du territoire, conservation de la nature,) ou encore les associations, les milieux économiques, agricoles, de loisirs, les riverains.
- La réalisation d'un inventaire de terrain destiné à fournir un état des lieux de la situation du bassin.
- La définition des problèmes à résoudre à partir de cet état des lieux, cette définition devant elle-même faire l'objet d'un accord.
- L'engagement des partenaires à mener à bien des actions de maintien, de restauration ou de protection décidées de manière consensuelle. Cet engagement est concrétisé par la signature de chacun des partenaires.
- Le suivi du contrat qui consiste à s'assurer une réalisation des actions pour lesquelles chacun s'est engagé.

<http://spw.wallonie.be>

D'CLIC :

Les objectifs poursuivis officiellement par D'CLIC sont :

- Maintenir et favoriser le lien social vis-à-vis d'un public jeune avec une attention toute particulière pour un public en rupture;
- Contribuer au développement, à l'épanouissement et à l'émancipation des individus dans leur environnement sociétal et familial ;
- Prévenir toute situation pouvant porter préjudice à l'intégrité physique et/ou psychique de la personne (public visé) ;
- Permettre à l'individu de sortir ou d'échapper à toute forme d'exclusion et viser à son accès à une citoyenneté active, responsable et critique ;
- Viser à l'émergence de l'acteur sujet tant au niveau individuel que collectif afin qu'il soit capable d'agir sur sa propre situation, son avenir et sur son environnement de façon autonome et autogérée ;
- Permettre à l'individu l'accès aux ressources, services, structures et possibilités existantes dont il aurait besoin pour son bien-être et son épanouissement ;
- Favoriser les liens de solidarité entre les jeunes, entre les jeunes et leur famille et entre les jeunes et la société.

www.rixensart.be

Eco-conseiller :

L'éco-conseiller peut être défini comme un **généraliste de l'environnement** qui a, dans nos communes, pour tâche de conseiller les autorités locales. Il assure la promotion et la réalisation de mesures favorisant le respect et la sauvegarde de celui-ci. Il permet de traduire concrètement la sensibilité grandissante du citoyen face aux problèmes d'environnement. Informer, conseiller, proposer des actions concrètes et soutenir des projets sont les objectifs de ce service.

Son action peut concerner l'administration communale et les écoles d'une entité. Par exemple en mettant en place une politique de tri et en veillant à l'application de principes d'éco-consommation lors de procédure d'achats. L'éco-conseiller est aussi un trait d'union entre la commune et d'autres instances permettant la prise en charge de l'organisation et du suivi de projets tels que les campagnes régionales ou fédérales de sensibilisation à l'environnement et aux nuisances diverses.

L'éco-conseiller peut encore mener un travail d'animation et d'information auprès d'associations locales.

www.rixensart.be

GSM : Global System for Mobile communication

Système mondial de communication pour les mobiles. Norme européenne de téléphonie mobile numérique bi-directionnelle adoptée par plus de 60 pays. Cette norme utilise généralement les bandes 900 ou/et 1800 MHz. Elle inclut aussi un service d'envoi de messages courts qui peuvent aller jusqu'à 160 caractères alphanumériques avec garantie de délivrance.

www.wikipedia.org

IECBW : Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant Wallon

Producteur d'eau potable, l'IECBW assure le service public de distribution d'eau dans 9 communes de la province du Brabant Wallon : Braine-l'Alleud, Braine-le-Château (section de Wauthier-Braine), Court-Saint-Etienne, Genappe, Lasne, Mont-Saint-Guibert, Ottignies-LLN, Rixensart (section de Genval) et Waterloo.

L'IECBW produit 2.700.000 m³ d'eau potable par an. Elle procède à des achats d'eau à concurrence de 6.150.000 m³/an dont 93 % à la CIBE , 6,5 % à l'IEVT et 0.5 % à la SWDE.

L'IECBW gère 15 puits, 4 galeries de captage, 3 châteaux d'eau, 14 réservoirs (dont 2 en acier vitrifié), 12 stations de pompage, 70 kilomètres de canalisation de transport et 12 prises d'eau de secours. La plupart des ouvrages de production captent l'eau des sables bruxelliens. Toutefois, deux puits exploitent la nappe du crétacé de la Dyle et 5 forages descendent jusqu'au socle primaire. Toutes les installations sont reliées à un système de télégestion.

www.iecbw.be

Maison de la citoyenneté :

L' objectif : susciter et développer la démocratie participative en favorisant notamment le dialogue entre les autorités locales et l'ensemble de la population de manière à développer le sentiment d'appartenance des citoyens à Rixensart ainsi que leur intérêt pour la chose publique, le tout dans un esprit pluraliste.

La Maison de la Citoyenneté , c'est :

Un espace :

- convivial d'accueil, d'écoute et de dialogue
- de rencontre entre
 - les populations de Genval-Rixensart-Rosières
 - la population et les autorités locales
- de réunions pour les associations de la Ville
- d'expérimentation de projets d'intégration et de démocratie

Des activités :

- d'information et de sensibilisation sur des questions citoyennes
- de rapprochement entre instances politiques et citoyens
- de dynamisation et amélioration de la participation citoyenne
- de développement d'initiatives nouvelles en partenariat avec le secteur associatif local.

Critères d'occupation.

1 les activités développées doivent avoir un caractère social

2 les activités proposées doivent avoir pour objet un travail sur le terrain, une rencontre ou l'on travaille avec la population. Ne pas servir de manière habituelle à des réunions de bureau ou de conseil d'administration.

3 les associations candidates doivent accepter d'entrer dans une démarche de citoyenneté et s'engager à respecter un esprit convivial les unes envers les autres. Elles

se partagent les locaux (respect des autres et des lieux outre les engagements mentionnés dans la convention d'occupation des locaux)

4 Le dynamisme provenant de la rotation des services doit être respecté. Nous ne disposons pas de structures d'accueil suffisantes pour des implantations permanentes.

Doivent également être pris en compte :

- la qualité des actions à entreprendre,
- les sources de financement dont disposent les candidats : priorité sera accordée aux ressources les plus modestes.

5 Une convention doit être signée avec la Commune

www.olln.be

Maison de l'emploi

Est un lieu privilégié d'accueil, d'information et de conseil de proximité sur toutes les questions liées à l'emploi. Elle est le fruit d'un partenariat entre la commune, son CPAS et LE FOREM.

La Maison de l'Emploi est un service ouvert à tous : chercheurs d'emploi, travailleurs, étudiants, stagiaires en formation professionnelle ou contrat d'apprentissage, employeurs, bénéficiaires AWIPH, INAMI, (pré)-pensionnés, ...

Confidentialité, neutralité des informations, respect du choix des personnes, libre accès, gratuité et accessibilité sont les principes de base qui animent ce service.

www.leforem.be

M.J.C. : Maison des Jeunes et de la Culture de Rixensart

Activités principales :

- * Concerts - Musique - Théâtre
- * Jeux de rôle - Jeux de société
- * Tout type de projet "jeunes"

www.mjcrix.be

O.N.E : Office de la Naissance et de l'Enfance

L'Office de la Naissance et de l'Enfance est l'organisme de référence de la Communauté française pour toutes les questions relatives à l'enfance, aux politiques de l'enfance, à la protection de la mère, au soutien à la parentalité et à l'accueil de l'enfant.

www.one.be

PCA : Plan Communal d'Aménagement

C'est un outil très important qui **permet de planifier** avec précision la physionomie future d'une zone ou d'un quartier.

Le plan communal d'aménagement répond à des objectifs variés. Il peut être l'expression d'une idée générale d'aménagement ou celle d'une volonté plus particulières, par exemple la protection d'un quartier ancien. Il peut également servir de cadre à des opérations telles que l'implantation d'un équipement public ou l'achat d'un espace vert.

Il comporte trois types d'information :

- Les options urbanistiques et planologiques
- un plan de destination des différentes zones d'affectation, représentées sur un plan à grande échelle
- le tracé des voies de communication, les emplacements des équipements communautaires et des espaces verts, les sites nécessaires au maillage écologique, etc.

Il contient également des prescriptions relatives à l'implantation, au volume et à l'esthétique des bâtiments et à leurs abords.

Si nécessaire, il organise le remembrement ou le relotissement des parcelles cadastrales.
<http://spw.wallonie.be>

PCDN : Plan Communal de Développement de la Nature :

La philosophie de base d'un PCDN, c'est le partenariat de tous les acteurs concernés par la biodiversité de leur commune. Se rassemblent ainsi autour de la table des négociations : responsables communaux, naturalistes, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, responsables touristiques, industriels... Chacun avec ses compétences, ses attentes et ses contraintes. Tous ensemble, pour échanger des points de vue et élaborer un programme commun d'actions en faveur de la biodiversité.

Actuellement, peu de personnes s'opposent au fait qu'il faille préserver la nature et la biodiversité. Mettre les interlocuteurs autour d'une même table ne pose guère de problèmes. Par contre, qu'ils collaborent et négocient leurs points de vue pose plus de difficultés.

Un PCDN développe donc deux axes:

1° un diagnostic de l'état actuel du réseau écologique communal: il s'agit d'obtenir une vision globale des différents types de milieux qui composent la commune, comment ils se structurent en réseau et de les hiérarchiser selon leurs qualités naturelles (en zones centrales, de développement ou de liaison);

2° un inventaire des forces vives locales susceptibles d'être "acteurs pour la biodiversité": c'est la constitution, l'élargissement et l'organisation du partenariat, sur base volontaire.

Dans un PCDN, il y a deux acteurs différents des autres et indispensables:

1° la commune, qui doit initier la démarche, montrer sa motivation vis-à-vis du patrimoine naturel et être le moteur de son PCDN;

2° le bureau d'étude chargé par la commune (avec l'aide de subsides de la Région wallonne) de réaliser le diagnostic du réseau écologique tout en donnant les premières pistes pour l'action.

<http://spw.wallonie.be>

PCM : Plan Communal de Mobilité

Le plan communal de mobilité (ci-après PCM) est "un document d'orientation de l'organisation et de la gestion des déplacements, du stationnement et de l'accessibilité générale relevant de l'échelle d'une commune".

Il est toutefois possible pour des communes contiguës d'élaborer conjointement leur PCM.

Le PCM doit contenir au minimum **trois parties**:

- **un diagnostic de la mobilité sur le territoire communal** mettant notamment en évidence les enjeux et les dysfonctionnements majeurs en matière de mobilité;

- **les objectifs à atteindre en matière de déplacements** des personnes et des marchandises et d'accessibilité pour chacun des modes de déplacement et les priorités à assurer;

- **les mesures et recommandations** à entreprendre concernant, notamment, la hiérarchisation et la catégorisation du réseau routier, le développement des modes de déplacement les moins polluants, la réduction du nombre et de la gravité des accidents de la route, les mesures visant à faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite, l'amélioration de la qualité du cadre de vie, les mesures destinées à assurer la planification optimale et coordonnée des investissements et, enfin, des recommandations sur l'aménagement du territoire visant à limiter le volume global de déplacements.

La réalisation d'un PCM est une démarche participative. Ainsi, assistée d'une commission régionale de suivi, spécifique pour chaque PCM, la commune doit soumettre à plusieurs reprises le document à la CCAT qui peut à tout moment formuler des suggestions qu'elle juge utiles.

A mi-parcours de l'élaboration, une phase d'information de la population est organisée sur base d'une synthèse du diagnostic et des objectifs généraux du projet.

Une fois le projet approuvé par le conseil communal, celui-ci est soumis à une enquête publique et à l'avis de la CCAT.

Obligation est faite au collège des bourgmestre et échevins de transmettre chaque année au conseil communal ainsi qu'à la commission de suivi et à la CCAT un rapport d'évaluation destiné à apprécier l'avancement du PCM et les modifications éventuelles à y apporter.

Le PCM a une valeur indicative pour la commune, ce qui signifie que la commune, en adoptant son PCM, se donne une ligne directrice quant aux choix et options qui s'offrent à elle; si elle désire s'en écarter, elle le pourra mais elle devra motiver son choix.
www.uvcw.be

PME : Petites et Moyennes Entreprises

Par arrêté du 7 juillet qui abroge un arrêté antérieur (29 septembre 1994) et en conformité avec un règlement européen, le Gouvernement wallon a modifié la définition de la «petite et moyenne entreprise»

6. Les petites et moyennes entreprises emploient moins de 250 salariés. Leur chiffre d'affaire doit être inférieur à 40 millions d'euros ou leur bilan annuel inférieur à 27 millions d'euros.
6. Les petites entreprises emploient entre 10 et 49 salariés. Elles doivent avoir un chiffre d'affaire annuel inférieur à 7 millions d'euros ou un bilan ne dépassant pas les 5 millions d'euros.
6. Les micro entreprises sont des entreprises qui emploient moins de 10 salariés.

Toute entreprise doit être indépendante c'est à dire que 25% du capital ou des droits de votes ne doivent pas être détenus par une entreprise, ou conjointement par plusieurs entreprises ne correspondant pas à la définition des petites et moyennes entreprises ou de la petite entreprise. Ce seuil peut être dépassé dans deux cas de figure :

- L'entreprise est détenue par des sociétés publiques de participation, des sociétés de capital risque ou des investisseurs institutionnels s'ils n'exercent pas un contrôle effectif sur l'entreprise ;
- Du fait de la dispersion du capital, une entreprise peut légitimement annoncer qu'elle n'est pas détenue à hauteur de 25% par une ou des entreprises ne correspondant pas à la définition des petites et moyennes entreprises.

www.grhmgto.hec.ulg.ac.be

RCU : Règlement Communal d'Urbanisme

Lié au Schéma de structure communal, le RCU traduit la ligne de conduite que s'est fixée la commune en matière d'aménagement du territoire. Il définit les prescriptions relatives aux éléments bâtis et non bâtis.

Le bâti concerne tous les immeubles (usage d'habitation mais aussi commercial, industriel, agricole ou public). Les prescriptions concernent l'implantation des bâtiments mais aussi la hauteur et les pentes des toitures, les matériaux d'élévation des murs et de couverture ainsi que les ouvertures (portes et fenêtres).

Le non bâti comprend la voirie et les espaces publics. Les prescriptions portent sur les dimensions, le revêtement et le traitement du sol, le mobilier urbain, les plantations, le parcage des véhicules, les enseignes publicitaires ainsi que les conduites, câbles et canalisations.

Le Règlement communal d'urbanisme a une valeur légale. Tout permis doit respecter les prescriptions définies par le règlement.

www.rixensart.be

RER : Réseau Express Régional

Le RER est un concept qui vise à mettre à la disposition des navetteurs une alternative valable à la voiture privée, en terme de confort, régularité et fréquence, et ce dans un rayon de 30 km environ autour de Bruxelles.

Cette alternative par le transport public se compose d'un renforcement des voies d'accès des navetteurs vers la région de Bruxelles-Capitale, principalement du réseau ferré, et parallèlement du réseau de bus.

www.belrail.be

Rix-emplois

Entièrement gratuit et ouvert à tous, ce service propose un accueil personnalisé et une information précise visant à favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle.

Il a pour but de :

- Préciser avec tout demandeur d'emploi son projet professionnel et ses compétences.
- Elaborer et dactylographier le curriculum vitae.
- Rédiger les lettres de candidature.
- Sélectionner les adresses utiles d'employeurs.
- Diffuser les offres d'emploi (FOREM, presse quotidienne, Internet, ...).
- Organiser des activités ponctuelles relatives à l'emploi.
- Favoriser un dynamisme local au niveau de l'emploi.

www.rixensart.be

Schéma de Structure

D'après le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP), le Schéma de Structure communal est « un document d'orientation, d'évaluation, de gestion et de programmation du développement durable de l'ensemble du territoire communal » (article 16).

Il s'agit donc d'un document ayant une valeur indicative, à l'instar du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), dont il est en quelque sorte l'équivalent à l'échelon communal.

Concrètement, **le Schéma de structure est un document visant à planifier l'aménagement du territoire communal pour le futur.** Il décide de la structuration de l'agglomération, en termes de mobilité, de développement résidentiel et de développement économique, dans un souci transversal de développement durable et de qualité environnementale.

Il a pour ambition de servir de « guide » à la décision politique en proposant une vue d'ensemble, déclinée en une série d'actions programmées dans le temps.

<http://sder.wallonie.be>

SWDE : Société Wallonne Des Eaux

La Société wallonne des eaux est une entreprise publique à vocation industrielle et commerciale dont l'aire d'activité s'étend sur l'ensemble de la Wallonie, au service de

plus de 200 communes en Wallonie : de Tournai à Eupen, de Beauvechain à Aubange. Elle dessert via plus de 800.000 raccordements plus de 1.900.000 clients soit près de 60 % des habitants de la Wallonie.

La Société wallonne des eaux a pour mission de fournir l'eau à tous ses clients, tous les jours. Elle a pour devoir de mettre tout en œuvre pour que cette eau soit parfaitement potable. Pour tous et tous les jours.

Pour répondre à ces objectifs, elle est censée s'équiper d'installations issues d'une technologie de pointe, sans cesse renouvelées.

www.swde.be

TEC : Transport En Commun

TEC est un acronyme formé par les trois premières lettres de "Transport En Commun".

Il désigne 5 sociétés de transport public actives sur le territoire de la Région Wallonne : le TEC Brabant Wallon ; le TEC Charleroi ; le TEC Hainaut ; le TEC Liège-Verviers ; le TEC Namur-Luxembourg.

Ces 5 entités sont chapeautées par une société mère : la S.R.W.T., Société Régionale Wallonne du Transport, qui joue le rôle d'organe de gestion stratégique et commercial.

www.infotec.be